

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Avenant N°1 au contrat de plan État-Région des Pays de la Loire 2015-2020
--

Préambule :

Au lendemain des élections régionales de décembre 2015 et à la demande des présidents nouvellement élus, le Premier ministre a décidé qu'une revue des contrats de plan serait réalisée avant la fin de l'année 2016.

Par instruction du 8 mars 2016, le Premier ministre a demandé au préfet de région de procéder, avec la Région, à une revue du CPER des Pays de la Loire 2015-2020. Trois volets, prioritaires pour la région ont été plus particulièrement examinés : mobilité multimodale, enseignement supérieur recherche et aménagement numérique. La revoyure du CPER permet ainsi le financement de projets structurants tout en veillant au développement équilibré des territoires.

Il s'agit alors de renforcer le volet mobilité multimodale, en veillant à la réalisation de grands projets structurants mais aussi en portant une attention égale à l'ensemble du volet mobilité, d'inscrire de nouvelles opérations au volet enseignement supérieur recherche et de mener une politique volontariste en matière d'aménagement numérique, particulièrement en direction des territoires ruraux.

Au terme de leurs discussions et des échanges avec les acteurs du territoire, l'État et la Région sont convenus d'une enveloppe supplémentaire de 99,1 M€, avec une participation accrue de 62 M€ pour l'État et de 37,1 M€ pour la Région. Ainsi, l'État augmente de 15 % sa participation au CPER et la Région de 9,4 %. Cet effort porte principalement sur l'enseignement supérieur et les projets ferroviaires. Le total du CPER est ainsi porté de 808 M€ à 907,2 M€, avec un volume d'investissements générés qui passe de 1,17 Md€ à près de 1,33 Md€.

Dans l'esprit de ce qui précède :

L'État,
représenté par Monsieur Henri-Michel COMET,
préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique,
dûment habilité à signer le présent avenant,
ci-après désigné « L'État »,

et

La Région des Pays de la Loire,
représentée par Monsieur Bruno RETAILLEAU,
président du conseil régional des Pays de la Loire,
dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du conseil régional en date du 23
juin 2016,
Ci-après désigné « La Région »,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections
régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu les circulaires du Premier ministre n°5670-SG du 2 août 2013, n°5689-SG du 15
novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats
de plan État-Région,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03
décembre 2014,

Vu le mandat donné par le Premier ministre au préfet de la région Pays de la Loire le 18
novembre 2014,

Vu le contrat de plan État-Région signé le 23 février 2015 entre le préfet de la région Pays de
la Loire et le président du conseil régional des Pays de la Loire,

Vu la convention générale de mise en œuvre du contrat de plan État-Région des Pays de la
Loire 2015-2020 signée le 28 avril 2015,

Vu la lettre de mission du Premier ministre adressée au préfet de la région Pays de la Loire le
8 mars 2016,

Vu le courrier du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités
locales au préfet de région du 20 juillet 2016,

Vu la délibération du conseil régional en date du 21 octobre 2016 autorisant le président à signer l'avenant CPER 2015-2020,

Vu l'accord du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales donné le 12 octobre 2016 au préfet de la région Pays de la Loire de procéder à la signature de l'avenant du contrat de plan État – Région 2015-2020.

Vu l'avis émis par le conseil économique, social et environnemental des Pays de la Loire en séance plénière le 14 novembre 2016,

Vu l'examen du projet d'avenant par la conférence territoriale de l'action publique des Pays de la Loire le 25 novembre 2016,

Vu l'avis émis par l'autorité environnementale le 11 janvier 2017,

Le contrat de plan entre l'État et la Région, signé le 23 février 2015, est modifié comme suit :

Article 1 : Volet mobilité multimodale

Transport ferroviaire

Les plans de financement des opérations contractualisées sont ajustés en tenant compte des évolutions intervenues depuis février 2015. Au-delà de ces ajustements, la revoyure du CPER permet de renforcer la mobilisation sur les axes prioritaires.

Les réalisations prévues d'ici à 2020 amélioreront la circulation sur l'axe Nantes-Paris. L'État et la Région font le choix de concentrer les moyens sur l'axe magistral et sur les nœuds de cet axe en réalisant une étude prospective en deux volets. Tout d'abord, le recueil de la vision des besoins de mobilités du territoire post 2030 et, concomitamment, l'étude de l'optimisation des infrastructures existantes dans un souci de performance maximale. L'identification des solutions innovantes permettra de réaliser les gains de temps de parcours et de capacité significatifs induits par l'expression des besoins. Sur un montant total estimé à 2 M€, l'État contribue à hauteur de 1,0933 M€ et la Région à hauteur 586 700 €. Ils associent à cette démarche Nantes Métropole et Angers Loire Métropole. Au final, l'État consacre à cet axe 15 493 300 euros et la Région 11 836 700 euros.

Conformément aux engagements du Premier ministre qui a réaffirmé le 29 septembre 2015 le caractère national de l'axe Nantes-Bordeaux, l'État et la Région allouent une contribution significative pour améliorer la circulation sur cet axe. D'un montant global de 138 M€, répartis entre les CPER Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Pays de la Loire, ce projet permet la réalisation dès 2019 d'une première phase de travaux levant ainsi les mesures de ralentissement décidées pour des raisons de sécurité, pour un montant en Pays de la Loire de 92 M€, dont 46 M€ de l'État et 25 M€ de la Région.

L'aménagement des gares de Saint-Nazaire et de Nantes au profit du développement de l'intermodalité demeure une priorité. Suite aux premières études réalisées pour la gare de Nantes, les contributions relevant du CPER sont ainsi ajustées : 3 956 610 euros pour l'État et

9 244 365 euros pour la Région. De même, la Région ajuste sa contribution pour la gare de Saint-Nazaire à hauteur de 4 653 000 euros.

Le coût de la modernisation de l'axe Nantes-Pornic / Nantes-Saint-Gilles est réévalué au vu des travaux effectivement réalisés, avec une économie de 2 642 763 euros pour l'État et de 4 017 930 euros pour la Région.

Le coût prévisionnel de la modernisation de l'axe Nantes-Cholet est revu suite aux études AVP, avec une contribution de l'État de 7 172 853 euros et de la Région de 35 827 147 euros.

Enfin, l'État et la Région se mobilisent pour la réalisation du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges qui réduit l'exposition aux aléas industriels pour les voyageurs, pérennise l'activité de la raffinerie, du grand port maritime et du tissu d'entreprises en lien avec les sites industriels concernés, et améliore les conditions de desserte de la commune de Donges. L'État et la Région apportent respectivement 50 M€ et 39,5 M€ pour une opération dont le coût total s'élève à 150 M€.

Pour l'ensemble de ce volet ferroviaire, l'État apporte 50 M€ en complément des 105,031 M€ déjà contractualisés. La Région apporte 29 363 282 euros qui s'ajoutent aux 141,090 M€ contractualisés.

Infrastructures routières

L'État confirme les engagements pris dans le CPER moyennant des ajustements sur le périphérique nantais, la RN249 Cholet-Bressuire et la RN171, pour adapter les crédits à la réalité des opérations pouvant être engagées avant 2020. Les surcoûts des travaux de mise en place de protections acoustiques à Trignac-Montoir (RN171), de 2 M€, sont pris en charge par l'État. Les montants des travaux envisagés pour le périphérique nord de Nantes sont réajustés à 13,5 M€, dont 6,75 M€ de l'État sans remise en cause des opérations programmées. Les conventions passées au titre du PDMI 2009-2014 concernant les opérations "RN162 - Déviation de Moulay - Mayenne 2ème phase" et "Périphérique de Nantes - Etudes" sont confirmées.

La Région apportera 1,1 M€ pour réaliser la tranche 3 de la déviation de Moulay-Mayenne en complément des crédits d'État déjà contractualisés.

La Région engage de nouvelles études pour améliorer la circulation au Nord et au Sud de la Loire, en aval de Nantes, dans l'optique de contribuer significativement à l'amélioration des liaisons interrégionales et à la réalisation de l'autoroute des estuaires, de Dunkerque à Bordeaux, et y affecte au total 0,2 M€. L'Etat, par le biais du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), et la Région pourront mettre en œuvre un partenariat d'innovation au service de la réflexion prospective partagée à plusieurs échelles territoriales (du local à l'interrégional).

Par ailleurs, la Région pourra accompagner, sans participation financière de l'État, des opérations routières sur des axes d'intérêt régional, tel que précisé dans la version consolidée du volet mobilité multimodale annexé.

Développement du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire

L'État et la Région complètent la restructuration de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire en finançant une partie des travaux du dévoiement du boulevard des apprentis. Le montant des travaux intégrés au CPER est ainsi porté à 11,5 M€, dont 4,9 M€ de la Région, soit 1,5 M€ supplémentaires. L'État maintient sa contribution de 3,4 M€, ayant par ailleurs contribué au dévoiement du boulevard, à hauteur de 2 M€, via le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en 2016 et hors CPER.

L'objet initialement prévu en tant que « *création de plates-formes fluviales connectées* » est élargi. L'opération est renommée « *création d'équipements pour la mise en place d'un service fluvial* » afin de permettre, le cas échéant, l'achat d'une barge à hauteur de 1 M€ (sans faire appel à la contribution du grand port maritime), à l'issue de l'appel d'offre mené par le groupement de commande public (Nantes Métropole, CARENE, GPM) pour la désignation d'un exploitant.

Enfin, le montant des travaux inscrits au CPER pour la performance industrielle est réévalué à 7,7 M€ afin de réaliser la rénovation complète du dock-mère du Pellerin, avec une augmentation de 1,1 M€ de la contribution, inscrite au CPER, du grand port maritime.

Article 2 : Volet enseignement supérieur

Territoire à la démographie dynamique et particulièrement attractif, la région des Pays de la Loire présente des besoins importants en matière d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs. Aussi, quatre nouvelles opérations immobilières sont décidées.

Le site nantais de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) se regroupe avec l'école centrale de Nantes (ECN) sur le site de l'ECN, pour diversifier et accroître l'offre de formation des établissements, proposer de nouvelles filières, des diplômes conjoints et des activités de recherche étendues, mutualiser des équipements, créant ainsi sur le campus de l'ECN un véritable pôle d'excellence maritime. L'État apporte 5,03 M€, la Région apporte 2,5 M€.

La restructuration du bâtiment F de l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), en complément de la restructuration du bâtiment E déjà contractualisée, mobilise 2 M€ de l'État et 1 M€ de la Région.

Une première tranche fonctionnelle de 2M€ sur un projet total de 4M€ permettant le développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de l'université de Nantes « la Courtaisière » à La Roche sur Yon sera financée à hauteur de 0,5 M€ par l'État et de 0,5 M€ par la Région.

Enfin, l'État apporte 2 M€, et la Région 1 M€, pour la poursuite de la réhabilitation des bâtiments de l'université du Maine au Mans, dont les bâtiments administratifs de l'IUT du Mans.

Au total, l'État apporte 9,53 M€ en plus des 69,013 M€ déjà contractualisés, la Région 5 M€ en complément des 58,762 M€.

Article 3 : Volet numérique

L'État et la Région agissent pour résorber les zones blanches de téléphonie mobile.

22 centres-bourgs sont identifiés en zone blanche dans trois départements (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe). Des sites dépourvus de couverture et reconnus stratégiques pour le territoire peuvent par ailleurs bénéficier d'un service 3G à court terme et 4G à plus long terme dans le cadre de l'appel à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'État accompagne la résorption des zones blanches, via le PIA, pour un montant valorisé estimé à 4,2 M€. Ce montant est estimatif et basé sur la base du dépôt de 40 projets de construction de pylônes par les collectivités en plus des 22 pylônes de résorption des zones blanches. Le montant final dépendra du nombre de projets effectivement déposés et du fait qu'ils répondront aux critères de l'appel à projets. La Région accompagne cet effort avec un apport de 2,688 M€ pour réduire les coûts à la charge des communes rurales concernées par ces zones blanches.

L'État accompagne le déploiement du très haut débit dans tous les départements de la région, avec un montant estimé de 220 M€ au lieu des 138 M€ actuellement valorisés dans le CPER (estimations d'après les dossiers déposés par les conseils départementaux auprès du fonds pour la société numérique (FSN)). La Région porte son effort à 118,8 M€ au lieu des 100 M€ valorisés jusqu'alors. Près de 453 000 lignes FttH pourront être déployées et 98 062 lignes téléphoniques en cuivre modernisées grâce aux opérations de montée en débit pour un coût total de 791 M€.

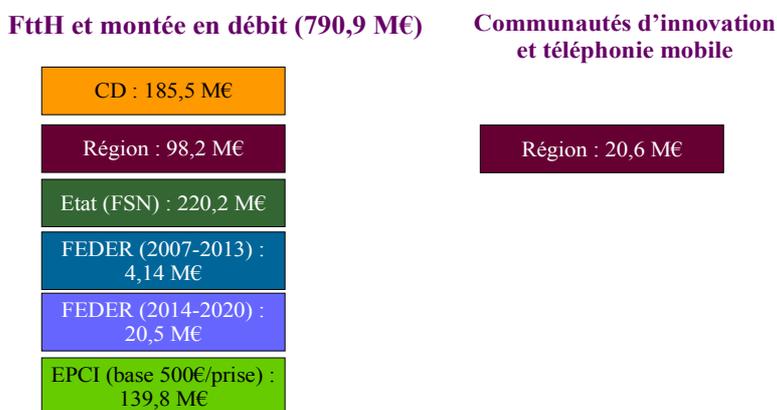


Schéma du plan de financement prévisionnel du très haut débit en Pays de la Loire (2014-2020)

Parallèlement, les cartes de couverture des opérateurs seront mises à jour pour mieux refléter les usages réels (à l'intérieur des habitations, en mouvement...) et le ressenti des utilisateurs.

Article 4: Volet territorial

Au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les crédits de l'ANRU pour le programme national de rénovation urbaine, contractualisés hors CPER et concernant les projets d'intérêt régional, sont portés à 30 M€.

Au titre du renforcement des fonctions métropolitaines :

* Pour le transfert des installations ferroviaires de Nantes-État vers Nantes-Blottereau, l'État confirme sa participation de 0,53 M€ au financement de la phase projet et contractuelle dès à présent sa participation forfaitaire de 2,47 M€ (au taux maximum de 10 % des dépenses engagées) qui était attendue pour 2018, afin de permettre l'anticipation des travaux nécessaires au respect du planning du projet de la ZAC Sud-Ouest de l'Île de Nantes. Ainsi, l'État porte au titre du CPER 2015-2020 sa contribution à un montant maximal de 3 M€. La Région confirme son engagement à hauteur de 2,12 M€ et, afin de respecter le planning de l'opération, l'abondera dès 2017-2018 en autorisation de paiement/crédits de paiement en fonction de son rythme de réalisation.

* L'opération inscrite sous l'intitulé « *Arts vivants* » est désormais définie et renommée "*Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant*". Il s'agit de la création d'une salle de répétition mutualisée portée par la scène nationale du Lieu Unique, pour répondre aux nouvelles exigences du travail artistique et à la forte demande des acteurs du spectacle vivant de la métropole, notamment les compagnies indépendantes dont le nombre est en augmentation depuis plusieurs années sur ce territoire. Il s'agit d'un espace dédié aux temps de recherche, développement et finalisation de projets artistiques en dernière phase de création de spectacles. Ce projet sera implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (Malakoff). Son coût est évalué à 3 M€. Les participations financières des collectivités seront ajustées si le coût définitif du projet évolue à la baisse.

Article 5 : Maquette financière du contrat

La maquette financière du CPER modifiée est annexée au présent avenant.

Article 6 : Version consolidée du CPER

Les versions consolidées des volets mobilité multimodale, enseignement supérieur, recherche et innovation (partie enseignement supérieur), numérique et territorial sont annexées au présent avenant et permettront la constitution d'une version consolidée du CPER.

Article 7 : Conditions d'exécution

En cas de litige, et à défaut d'un accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Nantes.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à Nantes, le 23 janvier 2017

Le président du conseil régional
des Pays de la Loire

Bruno RETAILLEAU



Le préfet de la région des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique

Henri-Michel COMET



En présence du ministre de l'aménagement du territoire,
de la ruralité et des collectivités territoriales

Jean-Michel BAYLET



X = éligible FEDER ou FEADER

X = éligible FEDER ou FEADER

Volet	Objectifs	Opérations	CPER 2015-2020 VERSION EN COURS						CPER 2015-2020 AVENANT					
			TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER
Emploi	EM1 : Observation	Observation et analyse sur l'emploi et la formation	6,060	3,030	103	3,030			6,060	3,030	103	3,030		
	EM1 : Observation Résultat		6,060	3,030		3,030			6,060	3,030		3,030		
	EM2 : SPRO	Consolidation du Service Public Régional de l'Oriental	3,900	0,900	103	3,000			3,900	0,900	103	3,000		
	EM2 : SPRO Résultat		3,900	0,900		3,000			3,900	0,900		3,000		
	EM3 : Parcours professionnels	Continuité professionnelle et anticipation des mutations économiques	11,200	5,870	103	5,330			11,200	5,870	103	5,330		
	EM3 : Parcours professionnels Résultat		11,200	5,870		5,330			11,200	5,870		5,330		
	Emploi Résultat		21,160	9,800		11,360			21,160	9,800		11,360		
ESRI	ES1 – Attractivité des campus	AGROCAMPUS OUEST : réhabilitation et extension	4,000	0,500	142	1,500	2,000		4,000	0,500	142	1,500	2,000	
		ECN : réhabilitation Bâtiment B	1,500	1,500	150				1,500	1,500	150			
		EMN : Rénovation des bâtiments (hébergements, administration-enseignement-recherche)	2,364	2,364	192				2,364	2,364	192			
		ENSAM : Restructuration du bâtiment E	5,000	3,000	150	1,000	1,000		5,000	3,000	150	1,000	1,000	
		UA : Extension ISTIA – pôle ingénierie	5,500		150	3,000	2,500		5,500		150	3,000	2,500	
		UA : Maison d'accueil des chercheurs étrangers (hôtel d'application)	4,000		150	2,000	2,000		4,000		150	2,000	2,000	
		UA : Réhabilitation de l'UFR Lettres	6,000	4,875	150		1,125		6,000	4,875	150		1,125	
		UA : Réhabilitation de l'UFR Médecine (dernière tranche)	6,000	4,500	150		1,500		6,000	4,500	150		1,500	
		UA : Réhabilitation de l'UFR sciences	1,000	1,000	150				1,000	1,000	150			
		UA : Restructuration de l'IUT	2,000		150	1,000	1,000		2,000		150	1,000	1,000	
		UM : Réhabilitation IUT Le Mans	5,000	1,600	150	1,700	1,700		5,000	1,600	150	1,700	1,700	
		UM : Réhabilitation UFR LLSH	8,800	8,800	150				8,800	8,800	150			
		UM Campus Laval : nouveau bâtiment UFR Droit et ESPE	6,000		150	2,000	4,000		6,000		150	2,000	4,000	
		UN : Campus HU - volet formation - études	3,000	1,000	150	1,000	1,000		3,000	1,000	150	1,000	1,000	
		UN : Extension BIAS (surfaces FC + tertiaires UBL, Présidence...)	13,000		150	4,948	8,052		13,000		150	4,948	8,052	
		UN : Les Nouvelles BU de l'Erdre (e-learning)	7,000	5,000	150	1,000	1,000		7,000	5,000	150	1,000	1,000	
		UN : Restructuration UFR Sciences - accueil du Département informatique de l'IUT	7,000	3,350	150	1,325	2,325		7,000	3,350	150	1,325	2,325	
		UN : Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain	1,000	1,000	150				1,000	1,000	150			
		UN campus Saint Nazaire : Regroupement ESR - études	3,000	1,000	150	1,000	1,000		3,000	1,000	150	1,000	1,000	
		ENSM-ECN : regroupement sur le campus de l'ECN							11,530	3,730	150	2,500	3,000	X
		ENSAM : Restructuration du bâtiment F								1,300	205			
		UN : IUT La Roche sur Yon (1ère phase)							4,000	2,000	150	1,000	1,000	
	UM : Réhabilitation université du Maine (nouvelles tranches)							4,000	2,000	150	1,000	1,000		
	ES1 – Attractivité des campus Résultat		91,164	39,489		21,473	30,202		112,694	49,019		26,473	36,202	
ES2 – Vie étudiante	Angers - Construction d'un RU dans le centre ville		3,500	0,875	150	0,875	1,750		3,500	0,875	150	0,875	1,750	
	Angers - Réhabilitation de la résidence universitaire « Couffon Pavot »		7,546	2,400	231	3,773	1,373		7,546	2,400	231	3,773	1,373	
	Nantes - Réhabilitation de la cafétéria de lettres (projet Nouveau Tertre)		1,000	1,000	150				1,000	1,000	150			
	Nantes - Réhabilitation du restaurant universitaire « Le Rubis »		2,930		150	1,980	0,950		2,930		150	1,980	0,950	
	UA : Extension de La Passerelle (espace vie étudiante et Terre des sciences)		3,000		150	2,000	1,000		3,000		150	2,000	1,000	
	ES2 – Vie étudiante Résultat		17,976	4,275		8,628	5,073		17,976	4,275		8,628	5,073	
ES3 – Numérique	Aménagement BU pour data center mutualisé		1,000		150	0,500	0,500		1,000		150	0,500	0,500	
	Volet numérique		9,610	5,000	150	2,535	2,075		9,610	5,000	150	2,535	2,075	
			1,150	0,390	192	0,380	0,380		1,150	0,390	192	0,380	0,380	
	ES3 – Numérique Résultat		11,760	5,390		3,415	2,955		11,760	5,390		3,415	2,955	
R11 : Biologie-Santé	ONIRIS Institut vétérinaire de recherche préclinique – volet équipements		1,000		142	0,300	0,300	X	1,000		142	0,300	0,300	X
	ONIRIS soutien doctoral		0,384	0,192	142	0,192			0,384	0,192	142	0,192		
	Plateforme CIMA		1,500	0,300	172	0,412	0,413	X	1,500	0,300	172	0,412	0,413	X
	TRANSLAT ANGERS Equipement IRIS2 et animalerie		0,500	0,250	172		0,125	X	0,500	0,250	172		0,125	X
	TRANSLAT ANGERS Renforcement du SCAHU		0,250	0,150	172		0,038	X	0,250	0,150	172		0,038	X
	TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PACEM)		0,930	0,250	172	0,182	0,266	X	0,930	0,250	172	0,182	0,266	X
	TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PREMMI dont zebra fish)		0,650		172	0,225	0,263	X	0,650		172	0,225	0,263	X
	TRANSLAT ANGERS Vectorisation et nanomédecines (MINT)		0,270		172	0,202		X	0,270		172	0,202		X

X = éligible FEDER ou FEADER

X = éligible FEDER ou FEADER

Volet	Objectifs	Opérations	CPER 2015-2020 VERSION EN COURS					CPER 2015-2020 AVENANT						
			TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER
ESRI suite		TRANSLAT NANTES Animalerie IRS2 UTE IRS-UN	1,000	0,400	172	0,175	0,175	X	1,000	0,400	172	0,175	0,175	X
		TRANSLAT NANTES Bio-imagerie et exploration fonctionnelle (dont MEB cryo)	1,700	0,800	172	0,307	0,168	X	1,700	0,800	172	0,307	0,168	X
		TRANSLAT NANTES Criblage à haut débit	0,690		172	0,117	0,400	X	0,690		172	0,117	0,400	X
		TRANSLAT NANTES Jouvence d'équipements mutualisés	0,610	0,200	172		0,257	X	0,610	0,200	172		0,257	X
		UN : Campus HU - volet pré-clinique - études	2,000		150	0,750	0,750	X	2,000		150	0,750	0,750	X
		UN : Campus HU - volet recherche - études	4,000		150	1,200	1,200	X	4,000		150	1,200	1,200	X
	XEMIS2	0,750		192	0,294	0,393	X	0,750		192	0,294	0,393	X	
	RI1 : Biologie-Santé Résultat		16,234	2,542		4,356	4,748	X	16,234	2,542		4,356	4,748	X
RI2 : Alimentation-Végétal		AGROCAMPUS : soutien doctoral	0,576	0,288	142	0,288			0,576	0,288	142	0,288		
		INRA : Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage – volet équipements	4,000		172	0,725	1,675	X	4,000		172	0,725	1,675	X
		INRA : Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage – volet immobilier	2,000		172	0,450	0,750	X	2,000		172	0,450	0,750	X
		ONIRIS : Centre intégré dédié à l'innovation alimentaire et à la sécurité des aliments – volet immobilier	5,000	1,000	142	1,000	1,000	X	5,000	1,000	142	1,000	1,000	X
	TRADER - Approche durable de la transformation des agro-ressources	4,000		172	1,025	1,375	X	4,000		172	1,025	1,375	X	
	RI2 : Alimentation-Végétal Résultat		15,576	1,288		3,488	4,800	X	15,576	1,288		3,488	4,800	X
RI3 : Lettres Langues, Sciences Humaines		Développement et internationalisation des SHS	1,553	0,353	172	1,200			1,553	0,353	172	1,200		
	RI3 : Lettres Langues, Sciences Humaines et Sociales Résultat		1,553	0,353		1,200			1,553	0,353		1,200		
RI4 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie		CIMEN Microscopes IMN et INRA	3,800	1,035	172	0,807	1,008	X	3,800	1,035	172	0,807	1,008	X
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Angers	0,990	0,250	172	0,144	0,200	X	0,990	0,250	172	0,144	0,200	X
		CISPEO Chimie moléculaire innovante La Roche sur Yon	0,120	0,060	172		0,012	X	0,120	0,060	172		0,012	X
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Le Mans	0,360	0,100	172	0,058	0,058	X	0,360	0,100	172	0,058	0,058	X
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Nantes	0,585	0,100	172	0,151	0,1	X	0,585	0,100	172	0,151	0,1	X
		ENSAM : Halle d'essais et de caractérisation	4,000		150	1,500	1,500	X	4,000		150	1,500	1,500	X
		FACTORY (usine du futur)	2,000		172	0,600	0,600	X	2,000		172	0,600	0,600	X
		LMAc : évaluation et contrôle non destructifs des matériaux	1,500		172	0,675	0,225	X	1,500		172	0,675	0,225	X
		LMAc : réseaux de transducteurs acoustiques	3,500	0,900	172		1,200	X	3,500	0,900	172		1,200	X
		PRIC Ingénierie de la construction et écoconstruction	1,940	0,700	172	0,320	0,920		1,940	0,700	172	0,320	0,920	
		UA : Restructuration du laboratoire Moltech Anjou - volet immobilier CISPEO	1,000		150	0,375	0,375	X	1,000		150	0,375	0,375	X
	UM : Le Mans Acoustique – volet immobilier (réhabilitation et extension)	8,000		150	2,000	4,000	X	8,000		150	2,000	4,000	X	
	RI4 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie Résultat		27,795	3,145		6,630	10,198	X	27,795	3,145		6,630	10,198	X
RI5 : STIC-Maths		Calcul intensif – CCIPL	0,700	0,300	172		0,225	X	0,700	0,300	172		0,225	X
		Calcul intensif – ICI	2,300	0,320	172	0,875	0,185	X	2,300	0,320	172	0,875	0,185	X
		Calcul intensif – TIER2	0,300	0,150	172		0,150		0,300	0,150	172		0,150	
		SEDUCE EMN Plateforme « verte » Grid5k	1,075		192	0,181	0,694	X	1,075		192	0,181	0,694	X
		SNUM création et fabrication numérique (dont Coraulis)	1,550	0,510	172		0,652	X	1,550	0,510	172		0,652	X
		SNUM LERIA	0,150	0,090	172		0,060		0,150	0,090	172		0,060	
	RI5 : STIC-Maths Résultat		6,075	1,370		1,056	1,966	X	6,075	1,370		1,056	1,966	X
RI6 : Mer-Environnement-Villes et territoires		I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) EMN	1,050	0,240	192	0,375	0,435		1,050	0,240	192	0,375	0,435	
		I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) La Roche sur Yon	0,200	0,050	172	0,056	0,044	X	0,200	0,050	172	0,056	0,044	X
		I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) Saint-Nazaire	2,014	0,850	172	0,226	0,434	X	2,014	0,850	172	0,226	0,434	X
		IFREMER : Biotechnologies marines – volet équipements	1,000		172	0,188	0,563	X	1,000		172	0,188	0,563	X
		IFREMER : Biotechnologies marines – volet immobilier	3,000		172	1,125	1,125	X	3,000		172	1,125	1,125	X
		NEMO : extension du bassin d'essais - volet immobilier	4,000		150	1,200	1,200	X	4,000		150	1,200	1,200	X
		NEMO : extension du bassin d'essais – volet équipements	4,000	0,800	172	0,800	0,800	X	4,000	0,800	172	0,800	0,800	X
		PRIC mer (CSMAR et GCEM) - Nantes	2,660	0,390	172	0,603	0,603	X	2,660	0,390	172	0,603	0,603	X
		PRIC mer (CSMAR et GCEM) – Saint-Nazaire	0,080	0,016	172		0,032	X	0,080	0,016	172		0,032	X
		S2E PDL (environnement – ville) ONEVU	0,680	0,400	172	0,140	0,140		0,680	0,400	172	0,140	0,140	
		S2E PDL (environnement – ville) Plateforme analytique	0,779		172	0,390	0,389		0,779		172	0,390	0,389	
		S2E PDL (environnement – ville) Télédéttection géophysique	0,695		172	0,348	0,347		0,695		172	0,348	0,347	
	S2E PDL (environnement – ville) Télédéttection géophysique ESGT Le Mans	0,100		172	0,050	0,050		0,100		172	0,050	0,050		
	RI6 : Mer-Environnement-Villes et territoires Résultat		20,258	2,746		5,501	6,162	X	20,258	2,746		5,501	6,162	X
RI7 : Planétologie		UN : Restructuration Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)	6,000	6,000	150				6,000	6,000	150			
	RI7 : Planétologie Résultat		6,000	6,000					6,000	6,000				

X = éligible FEDER ou FEADER

X = éligible FEDER ou FEADER

Volet	Objectifs	Opérations	CPER 2015-2020 VERSION EN COURS						CPER 2015-2020 AVENANT					
			TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER
	R18 : Ingénierie de projets	Soutien à l'ingénierie de projets de recherche européens et internationaux	3,600		172	0,600	1,200	X	3,600		172	0,600	1,200	X
ESR fin	R18 : Ingénierie de projets Résultat		3,600			0,600	1,200	X	3,600			0,600	1,200	X
	R19 : Innovation & Transfert	Innovation	6,440	2,415	172	2,415		X	6,440	2,415	172	2,415		X
	R19 : Innovation & Transfert Résultat		6,440	2,415		2,415		X	6,440	2,415		2,415		X
	ESRI Résultat		224,431	69,013		58,762	67,304	X	245,961	78,543		63,762	73,304	X
Mobilité	MO1 : Transport ferroviaire	1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé : fiabilisation	30,000	15,000	203	5,000	10,000							
		1.1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé : amélioration performance axe : SD axe et de nœuds, définition des besoins et études de gains de capacité et de temps de parcours							2,000	1,093	203	0,587	0,320	
		1.1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé : amélioration performance axe : mise en place télésurveillance et opération suite au SD							6,000	3,800	203	1,000	1,200	
		1.2 – Axe NAS : découpage block Ste Luce	2,000	0,800	203	0,800	0,400							
		1.2 – Axe NAS : terminus technique Ancenis	22,000	8,800	203	8,800	4,400		22,000	7,800	203	7,800	4,400	X
		1.3 – Axe NAS : Suites schéma directeur ferroviaire nœuds de Nantes : EP et AVP modernisation poste de Nantes et modernisation plan de voies de Nantes							7,000	2,800	203	2,450	1,750	
		2 – Axe Nantes-Bordeaux : modernisation	80,000	24,000	203	20,000	36,000		92,000	46,000	203	25,000	21,000	
		3 – Lignes nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOPL) – Etudes	14,000	4,200	203	3,500	6,300		12,313	4,200	203	3,500	4,613	
		4.1 – Gare Nantes : mise en accessibilité PMR des quais	11,225	2,880	203	7,045			11,228	2,957	203	6,241	0,078	X
		4.2 – Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre télécom	19,500	1,000	203	2,120	16,380		21,541	1,000	203	3,004	17,537	
		4.3(ancien) – Gare de Nantes : schéma directeur ferroviaire	5,000	2,000	203	2,000	1,000							
		5(ancien) – Capacité Gare d'Angers	18,000	7,200	203	6,300	4,500							
		5 – Gare St Nazaire : mise en accessibilité PMR des quais	15,156	2,146	203	4,615	7,615	X	18,881	2,146	203	4,653	10,582	X
		6 – Axe Nantes / St Gilles / Pornic : modernisation	108,422	27,106	203	41,210	40,107		100,422	24,463	203	37,192	38,767	
		7 – Axe Nantes Cholet : modernisation Clisson Cholet	60,000	8,300	203	36,000	15,700		50,000	7,173	203	35,827	7,000	
		8 – Création de haltes ferroviaires - Etoile du Mans	10,000	1,600	203	3,700	3,700	X	10,000	1,600	203	3,700	3,700	X
		9 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges							150,000	50,000	203	39,500	60,500	
	MO1 : Transport ferroviaire Résultat		395,303	105,031		141,090	146,101	X	503,384	155,031		170,453	171,447	X
	MO2 : Infrastructures routières	1.1 – Périphérique de Nantes : études	0,430	0,215	203		0,215		0,430	0,215	203		0,215	
		1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes et autres aménagements	16,500	8,250	203		8,250		13,500	6,750	203		6,750	
		1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RN165-RN444	4,100	4,100	203				4,100	4,100	203			
		2.1 – RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 2	6,080	3,040	203	2,432	0,608		6,080	3,040	203	2,432	0,608	
		2.2 – RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 3 et aménagement de la RN12	32,000	19,400	203		12,600		32,000	19,400	203	1,100	11,500	
		3(ancien) – RN 249 : Cholet – Bressuire (achèvement opération)	0,700	0,504	203		0,196							
		3.1 – RN 171 : déviation de Bouvron	15,000	15,000	203				15,000	15,000	203			
		3.2 – RN 171 : protection acoustique de Trignac et Montoir	7,600	7,600	203				9,604	9,604	203			
		4.1 – Réduction de points noirs bruit	2,000	2,000	203				2,000	2,000	203			
		4.2 – Protection de captage eau potable	4,600	4,600	203				4,600	4,600	203			
		5 – Desserte aéroport du Grand Ouest	75,700	37,850	203		37,850		75,700	37,850	203		37,850	
		6 – Etudes de trafics Nord-Sud en aval de Nantes							0,200	0		0,200		
	MO2 : Infrastructures routières Résultat		164,710	102,559		2,432	59,719		163,214	102,559		3,732	56,923	
	MO3 : Développement du Grand Port Maritime	1.1 – Site industriel de Saint-Nazaire : hub logistique	10,000	2,900	203	2,900	4,200		10,000	2,900	203	2,900	4,200	
		1.2 – Site industriel de Saint-Nazaire : restructuration (dont bd des apprentis)	10,000	3,400	203	3,400	3,200		11,500	3,400	203	4,900	3,200	
		1.3 – Valorisation du site du Carnet	5,000	1,500	203	1,900	1,600		5,000	1,500	203	1,900	1,600	
		1.4 – Création d'équipements pour la mise en place d'un service fluvial	2,000		203	0,100	1,900		2,000		203	0,100	1,900	
		1.5 – Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides	8,000	3,600	203	3,000	1,400		8,000	3,600	203	3,000	1,400	
		2.1 – Etudes du chantier de transport combiné de Montoir	1,100	0,200	203	0,400	0,500		1,100	0,200	203	0,400	0,500	
		2.2 – Etudes aménagement pôle logistique aval	3,000	1,100	203	0,700	1,200		3,000	1,100	203	0,700	1,200	
		2.3 – Aménagement zone logistique Nantes Cheviré	5,000	1,000	203	1,400	2,600		5,000	1,000	203	1,400	2,600	
		3 – Aménagement de l'avant port de Saint Nazaire	3,000	1,500	203	0,500	1,000		3,000	1,500	203	0,500	1,000	
		4 – Performance de l'outil industriel	6,600	2,900	203	2,000	1,700		7,700	2,900	203	2,000	2,800	
	MO3 : Développement du Grand Port Maritime Résultat		53,700	18,100		16,300	19,300		56,300	18,100		17,800	20,400	
	Mobilité Résultat		613,713	225,690		159,822	225,120	X	722,898	275,690		191,985	248,770	X
Numérique	NU1 : SIG	Soutien à la plate forme mutualisée d'information géographique Geopal	0,850	0,425	112	0,425			0,850	0,425	112	0,425		X
	NU1 : SIG Résultat		0,850	0,425		0,425			0,850	0,425		0,425		
	NU2 : Gouvernance	E-Administration : Actions d'accompagnements et d'animation pour la mutualisation des projets au service de la collectivité intelligente	0,200	0,100	112	0,100			0,200	0,100	112	0,100		

X = éligible FEDER ou FEADER

X = éligible FEDER ou FEADER

Volet	Objectifs	Opérations	CPER 2015-2020 VERSION EN COURS						CPER 2015-2020 AVENANT					
			TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER
Numérique		EPN : Accompagner la transformation des espaces publics numériques	0,200	0,100	112	0,100			0,200	0,100	112	0,100		
		Open data : soutien à l'élargissement de la plate forme territoriale de données publiques et intégration de petites collectivités	0,100	0,050	112	0,050		X	0,100	0,050	112	0,050		X
	NU2 : Gouvernance Résultat		0,500	0,250		0,250			0,500	0,250		0,250		
	NU3 : Infrastructures	Etudes pour résorption des zones blanches téléphonie mobile	0,076	0,038	112	0,038			0,076	0,038	112	0,038		
NU3 : Infrastructures Résultat			0,076	0,038		0,038		0,076	0,038		0,038			
Numérique Résultat			1,426	0,713		0,713		X	1,426	0,713		0,713	X	
TEE	TEE1 : Énergie et changement climatique	Énergie et changement climatique	30,980	15,480	ADEME	15,500			30,980	15,480	ADEME	15,500		
TEE1 : Énergie et changement climatique Résultat			30,980	15,480		15,500			30,980	15,480		15,500		
TEE2 : Economie circulaire et économie	Ecologie industrielle, efficacité énergétique dans l'économie, consommation valorisation des déchets		8,400	7,200	ADEME	1,200			8,400	7,200	ADEME	1,200		
TEE2 : Economie circulaire et économie de ressources Résultat			8,400	7,200		1,200			8,400	7,200		1,200		
TEE3 : Prévention des risques naturels	Risques d'inondation et autres risques		0,200	0,200	181				0,200	0,200	181			
			0,100	0,100	AELB				0,100	0,100	AELB			
			9,700	3,700	FPRNM	6,000			9,700	3,700	FPRNM	6,000		
TEE3 : Prévention des risques naturels Résultat			10,000	4,000		6,000			10,000	4,000		6,000		
TEE4 : Reconquête de la biodiversité	Biodiversité		19,320	6,320	113	13,000			19,320	6,320	113	13,000		
			0,100	0,100	AELB				0,100	0,100	AELB			
TEE4 : Reconquête de la biodiversité Résultat			19,420	6,420		13,000			19,420	6,420		13,000		
TEE5 : Préservation des ressources en eau	Eau		61,700	35,200	AELB	26,500			61,700	35,200	AELB	26,500		
TEE5 : Préservation des ressources en eau Résultat			61,700	35,200		26,500			61,700	35,200		26,500		
TEE6 : Projets territoriaux de développement intégré	Education à l'environnement et au développement durable		0,270	0,270	217				0,270	0,270	217			
	Projets territoriaux de développement durable		17,940	3,240	ADEME	14,700			17,940	3,240	ADEME	14,700		
			1,000	1,000	AELB				1,000	1,000	AELB			
TEE6 : Projets territoriaux de développement intégré Résultat			19,210	4,510		14,700			19,210	4,510		14,700		
TEE Résultat			149,710	72,810		76,900		X	149,710	72,810		76,900	X	
Territorial	TER1 : Soutien territoires ruraux et périurbains	Abbaye de Fontevraud : aménagements d'accueil des publics	3,000		175	3,000			3,000		175	3,000		
		Abbaye de Fontevraud : travaux de mise en accessibilité	6,000	3,000	175	3,000			6,000	3,000	175	3,000		
		Agir pour Nord Mayenne		2,127	112					2,127	112			
		Agir pour Nord Sarthe		1,092	112					1,092	112			
		Agir pour Perche sarthois		1,936	112					1,936	112			
		Agir pour Saumurois		2,281	112					2,281	112			
		Agir pour Segréen		1,589	112					1,589	112			
		Agir pour Sud Sarthe		1,775	112					1,775	112			
		Agir pour Sud Vendée		2,519	112					2,519	112			
		Agir pour Vallées d'Anjou		1,081	112					1,081	112			
		Contrat de solidarité Xynthia	9,000	2,500	112	6,500			9,000	2,500	112	6,500		
		Ile d'Yeu	1,300	0,500	112	0,800			1,300	0,500	112	0,800		
		Meslay Grez	1,000	0,500	112	0,500			1,000	0,500	112	0,500		
		Territoires concernés par l'AGO	7,200	2,400	112	4,800			7,200	2,400	112	4,800		
TER1 : Soutien territoires ruraux et périurbains Résultat			78,300	23,300		55,000		X	78,300	23,300		55,000	X	
TER3 : Renforcement métropoles	Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant		3,000	0,900	131	0,900	1,200		3,000	0,900	131	0,900	1,200	
	École supérieure des Beaux-Arts de Nantes		34,500	4,000	224	3,500	27,000		34,500	4,000	224	3,500	27,000	
	Crédits d'études contractualisés		5,300	0,530	112	2,120	2,650		5,300	0,530	112	2,120	2,650	
	Etudes et travaux susceptibles de démarrer en 2017								24,700	2,470	112		12,350	
	Rénovation Onyx – Saint Herblain		2,300	0,360	131	0,360	1,580		2,300	0,360	131	0,360	1,580	
	Soutien au CREPS des Pays de la Loire		37,000	5,500	CNDS	26,000	5,500		37,000	5,500	CNDS	26,000	5,500	
TER3 : Renforcement métropoles Résultat			82,100	11,290		32,880	37,930		106,800	13,760		32,880	50,280	
Territorial Résultat			160,400	34,590		87,880	37,930		185,100	37,060		87,880	50,280	
Total Résultat			1170,840	412,616		395,437	330,354	X	1326,255	474,616		432,600	372,354	X

Crédits contractualisés hors CPER

		CPER 2015-2020 VERSION EN COURS			CPER 2015-2020 AVENANT		
Volet	Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€
Territorial	NPRU – projets d'intérêt régional	22	22		30	30	
Usine du futur	PIA – appel à projets expérimental	20	10	10	20	10	10
TOTAL Crédits contractualisés hors CPER		42	32	10	50	40	10

Crédits valorisés

		CPER 2015-2020 VERSION EN COURS					CPER 2015-2020 AVENANT				
Volet	Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER
ESRI	PIA – projets innovants en matière d’enseignement supérieur et de recherche (opérateurs dans le champ du MESR)	154,80	154,80				154,80	154,80			
	Plan campus	30,00	30,00				30,00	30,00			
TOTAL ESRI		184,80	184,80				184,80	184,80			
Numérique	PIA – FSN – Infrastructures numériques régionales	582,90	138,00	100,00	284,90	X	790,90	220,00	118,80	325,30	X
	PIA – FSN – Infrastructures de téléphonie mobile						8,06	4,20	2,69	1,17	
TOTAL Numérique		582,90	138,00	100,00	284,90		798,96	224,20	121,49	326,47	
Territorial	NPRU – projets d’intérêt national										
	PIA- appel à projets « ville de demain » - Ecocité Nantes Saint-Nazaire (tranches 1 et 2)	17,11	17,11				17,11	17,11			
TOTAL Territorial		17,11	17,11				17,11	17,11			
Usine du futur	PIA – plan usine du futur (prêts opérés par bpifrance) / plan régional usine du futur	120,00	60,00	60,00			120,00	60,00	60,00		
TOTAL Usine du futur		120,00	60,00	60,00			120,00	60,00	60,00		
TOTAL Crédits valorisés		904,81	399,90	160,00	284,90	X	1120,87	486,11	181,49	326,47	X

- 1 -

Volet Mobilité multimodale

Volet Mobilité multimodale

Contexte général

L'éloignement de la région des Pays de la Loire des grands axes européens de circulation constitue un handicap géographique que l'Etat et les collectivités locales veulent atténuer à travers leurs différents programmes d'actions. Les réalisations inscrites au présent contrat ont vocation à répondre aux besoins d'accessibilité de la région à l'échelle européenne, à la demande de déplacements qui résulte de son dynamisme démographique et à accompagner son développement économique. Conformément aux orientations de la commission Mobilité 21, la priorité est donnée à la mobilité du quotidien et à l'amélioration des réseaux existants.

Transport ferroviaire

Objectif MO1 Infrastructures ferroviaires

1. Enjeux

La LGV Atlantique a permis à la région Pays de la Loire de bénéficier de la diffusion de la grande vitesse dès 1989. Le projet de ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (LGV BPL), dont la mise en service est prévue en 2017, bénéficiera aux villes bretonnes mais aussi à Laval en la mettant à 1h10 de Paris. Le projet associé de la virgule de Sablé permettra une desserte ferroviaire de la Mayenne depuis Nantes et Angers et améliorera des relations inter-régionales Bretagne-Pays de la Loire (Angers-Rennes, Sablé-Rennes).

L'axe magistral est-ouest (section Nantes – Angers – Sablé principalement), vital pour la région, connaît des problèmes de saturation. Les objectifs d'amélioration en termes de régularité, de fiabilité, de capacité mais aussi de temps de parcours seront poursuivis.

La ligne Nantes – Bordeaux assure une alternative modale à la desserte des agglomérations de la façade Ouest. Le caractère national de cet axe, réaffirmé par le Premier ministre, justifie sa prise en charge dans les CPER des Pays de la Loire et de Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

L'aménagement des gares de Saint-Nazaire et de Nantes au profit du développement de l'intermodalité avec les transports collectifs est également une priorité au regard de la qualité de service attendue des usagers. La création de deux haltes dans l'agglomération et le périurbain du Mans renforcera le report modal au bénéfice du train.

La poursuite de l'amélioration des lignes Nantes – Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-vie répond à la demande de déplacements domicile-travail et de déplacements touristiques, elle constitue une opération prioritaire compte tenu de l'état de l'infrastructure et des investissements déjà réalisés. Il en va de même pour la ligne Nantes – Cholet dont les caractéristiques techniques et l'état de l'infrastructure entre Clisson et Cholet ne permettent pas d'offrir une desserte performante.

A plus long terme, le débat public des liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) achevé début 2015, a ouvert la réflexion sur les réponses à apporter aux déplacements de courtes moyennes et longues distances de l'ensemble du grand Ouest. Les études se poursuivront jusqu'en 2020.

Le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges permettra de réduire l'exposition aux aléas industriels, pour les voyageurs, de pérenniser l'activité de la raffinerie, du grand port maritime et du tissu d'entreprises en lien avec les sites industriels concernés et d'améliorer les conditions de desserte de la commune de Donges.

Par ailleurs, comme sur l'ensemble du territoire national, l'échéance de 2015 de mise aux normes en faveur des personnes à mobilité réduite de la chaîne de déplacements et notamment des gares, ne sera que partiellement remplie. Le processus demande à être poursuivi et sera pris en compte aussi hors CPER.

2. Programme d'action

1. Amélioration de l'axe magistral et de ses nœuds.

Les opérations inscrites contribuent à l'augmentation de la capacité, à la fiabilisation du fonctionnement de l'axe et de ses nœuds, à son optimisation et à la recherche de solutions innovantes pour obtenir des gains significatifs en termes de temps de parcours et de capacité répondant aux besoins définis.

Schéma directeur d'axe et de nœuds, définition des besoins et études de gains de capacité et de temps de parcours : L'État et la Région font le choix de concentrer les moyens sur l'axe magistral et sur les nœuds de cet axe en réalisant une étude prospective en deux volets. Tout d'abord, le recueil de la vision des besoins de mobilités du territoire à 2030 et, concomitamment, l'étude de l'optimisation des infrastructures existantes dans un souci de performance maximale. L'identification des solutions innovantes permettra de réaliser les gains de temps de parcours et de capacité significatifs induits par l'expression des besoins. Sur un montant total estimé à 2 M€, l'État contribue à hauteur de 1,0933 M€ et la Région à hauteur 0,5867 M€. Ils associent à cette

démarche Nantes Métropole à hauteur de 0,07 M€ et Angers Loire Métropole pour un montant de 0,02 M€. SNCF Réseau est attendu à hauteur de 0,2 M€,

Mise en place de la télésurveillance et mise en œuvre des suites du schéma directeur : la mise en place de la télésurveillance permettra d'améliorer la fiabilité de l'axe. Une enveloppe est prévue pour étudier les opérations qui seront retenues suite aux conclusions du schéma directeur. Le coût des opérations est estimé à 6 M€. L'État s'engage à hauteur de 3,8 M€. La Région s'engage à hauteur d'1 M€. SNCF Réseau est attendu à hauteur d'1,2 M€.

Aménagement du terminus technique d'Ancenis : les études ont été menées lors du CPER 2007 - 2014, cette opération répond aux besoins de développement et à la fiabilisation des circulations.

Le coût de l'opération est estimé à 22 M€. L'Etat et la Région s'engagent à parité à hauteur de 7,8 M€ chacun, SNCF Réseau est attendu à hauteur de 4,4 M€. Le plan de financement sera complété par l'intervention du FEDER.

Modernisation du nœud ferroviaire de Nantes (notamment le poste de commande et le plan de voies) : Les études préliminaires et avant projet d'opérations permettant de moderniser le fonctionnement du nœuds de Nantes pourront être engagées, à l'issue des conclusions du schéma directeur d'axe et de nœuds. Le coût des études est estimé à 7M€. L'État s'engage sur un montant de 2,8 M€, la région sur 2,45 M€, Nantes métropole sur 0,35 M€, SNCF réseau est attendu à hauteur de 1,4 M€.

Au final, l'État consacre à cet axe 15 493 300 euros et la Région 11 836 700 euros.

2. Nantes- Bordeaux

L'État, conformément aux engagements du Premier ministre, et la Région allouent une contribution significative pour améliorer la circulation sur cet axe. D'un montant global de 138 M€, répartis entre les CPER Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Pays de la Loire, ce projet permet la réalisation dès 2019 d'une première phase de travaux levant ainsi les mesures de ralentissement décidées pour des raisons de sécurité, pour un montant en Pays de la Loire de 92 M€, dont 46 M€ de l'État et 25 M€ de la Région. SNCF Réseau est attendu à hauteur de 16 M€ et le conseil départemental de Vendée à hauteur de 5M€

3. Etudes des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)

Le débat public des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire s'est achevé en janvier 2015. Suite au bilan de la CNDP, SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet, a décidé de lancer une étape complémentaire au débat public pour conforter ce projet

Les partenaires du projet en Bretagne et Pays de la Loire s'engagent à financer les études préalables à la DUP selon la répartition suivante :
CPER Bretagne : 27,5 M€

CPER Pays de la Loire : 12,3125 M€ dont Etat : 4,2 M€ ; Région : 3,5 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 0,0625 M€ ; Nantes Métropole : 1,75 M€ ; SNCF Réseau 2,8 M€.

4. Gare de Nantes

La gare de Nantes fait l'objet d'un programme de réaménagement pour faire face à l'augmentation du trafic ferroviaire et des flux de passagers et pour développer la multimodalité dans le cadre du projet urbain.

Conformément à l'accord cadre financier signé en décembre 2015 et son avenant en cours de finalisation par les partenaires de l'opération que sont l'Etat, la Région, Nantes Métropole, le Conseil départemental de Loire Atlantique, Gares et Connexions et SNCF Réseau, il a été convenu d'inscrire au CPER :

- **la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduites des quais de la gare de Nantes** pour un coût de 11,227658 M€. L'Etat s'engage à hauteur de 2,95661 M€, la Région s'engage à hauteur de 6,240568 M€. Le plan de financement est complété par l'intervention de SNCF réseau, de Gares et connexions et du FEDER ;
- **la modernisation du CREM et le déplacement du centre telecom** pour un coût de 21,540776 M€. L'Etat s'engage à hauteur de 1 M€ (au titre du déplacement du centre Télécom), la Région s'engage à hauteur de 3,003797 M€, SNCF Réseau s'engage à hauteur de 1,456584M€. Nantes Métropole s'engage à hauteur de 16,080395 M€ ;

5. Aménagement de la gare de Saint-Nazaire

Dans un programme global d'aménagement revu d'un montant de 18,881 M€, les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilités réduites seront financés par l'Etat à hauteur de 2,14575 M€. La Région s'engage à hauteur de 4,653 M€, le Département de Loire Atlantique est attendu à hauteur de 1,70 M€, la CARENE à hauteur de 5,868030 M€, la ville de Saint-Nazaire à hauteur de 1,255429 M€, SNCF Réseau à hauteur de 1,258791 M€ et Gares et Connexions à hauteur de 0,5 M€. Le plan de financement sera complété par l'intervention du FEDER.

6. Modernisation de Nantes – Pornic / Saint-Gilles-Croix-de-vie

Le coût initial de l'opération est réévalué à la baisse au vu des travaux effectivement réalisés (100,422 M€), avec une contribution de 24,462737 M€ pour l'État, de 37,19197 M€ pour la Région, de 12,397293 M€ pour le conseil départemental de la Vendée et de 26,370 M€ pour SNCF Réseau,

7. Modernisation de Clisson - Cholet

La ligne Nantes – Cholet nécessite d'être modernisée sur la section Clisson – Cholet afin de pérenniser la voie par un RVB (Renouvellement Voie Ballast), de permettre le cadencement des

circulations et d'améliorer les conditions d'exploitation sur voie unique.

La Région s'engage à hauteur de 35,827147 M€, l'Etat à hauteur de 7,172853 M€. SNCF Réseau est attendu à hauteur de 5 M€ et Cholet agglomération à hauteur de 2 M€.

8. Création de haltes ferroviaires sur l'étoile du Mans

Deux haltes régionales (Le Mans hôpital et Moncé-en-Belin) seront créées dans l'agglomération et le périurbain du Mans, afin de répondre aux besoins de déplacements, d'améliorer l'intermodalité et de favoriser le report modal.

Ces opérations sont inscrites pour un montant de 10 M€, la Région s'engage à hauteur de 3,70 M€, l'Etat à hauteur de 1,60 M€. Les autres financeurs, dont le FEDER, sont attendus à hauteur de 4,70 M€.

9. Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

L'État et la Région se mobilisent pour la réalisation du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges. L'État et la Région apportent respectivement 50 M€ et 39,5 M€ pour une opération dont le coût total s'élève à 150 M€. Le conseil départemental de Loire Atlantique s'engage à hauteur de 8 M€, la CARENE à hauteur de 2,5 M€ et TOTAL à hauteur de 50 M€.

Opérations du CPER 2015-2020 Récapitulatif objectif MO1 : Transport ferroviaire en millions d'euros

Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€	FEDER ou FEADER
1.1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : schéma directeur d'axe et noeuds, expression des besoins et étude de gains de capacité et de temps de parcours	2,000	1,093	203	0,587	0,320	
1.1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : mise en place de la télésurveillance et suite du schéma directeur d'axe et des noeuds	6,000	3,800	203	1,000	1,200	
1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé : terminus technique Ancenis	22,000	7,800	203	7,800	4,400	X
1.3 – Suites schéma directeur ferroviaire noeuds de Nantes : EP et AVP modernisation du poste de Nantes et EP et AVP modernisation du plan de voie de Nantes	7,000	2,800	203	2,450	1,750	
2 – Axe Nantes-Bordeaux : modernisation	92,000	46,000	203	25,000	21,000	
3 – Lignes nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOPBL) – Etudes	12,313	4,200	203	3,500	4,613	
4.1 – Gare Nantes : mise en accessibilité PMR des quais	11,228	2,957	203	6,241	0,078	X
4.2 – Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre télécom	21,541	1,000	203	3,004	17,537	
5 – Gare St Nazaire : mise en accessibilité PMR des quais	18,881	2,146	406	4,653	10,582	X
6 – Axe Nantes / St Gilles / Pornic : modernisation	100,422	24,463	203	37,192	38,767	
7 – Axe Nantes Cholet : modernisation Clisson Cholet	50,000	7,173	203	35,827	7,000	
8 – Création de haltes ferroviaires - Etoile du Mans	10,000	1,600	203	3,700	3,700	X
9 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	150,000	50,000	203	39,500	60,500	
	503,384	155,031		170,453	171,447	

Objectif MO2 Infrastructures routières

1. Enjeux

Le développement et la modernisation du réseau routier national en Pays de Loire a pour premier objectif de décongestionner le périphérique nantais afin qu'il remplisse sa double fonction de transit et de desserte locale. Outre les opérations d'investissement inscrites au CPER, l'aménagement à 2x2 voies de la porte de Gesvres étudié par Cofiroute, participera de ce programme. Le périphérique assure également l'essentiel du débit de circulation entre le nord et le sud du fleuve, il participe ainsi à l'amélioration des conditions de franchissement de la Loire. L'accès routier à l'aéroport du grand ouest pour tous les territoires, avec un bon niveau de service, est également un objectif majeur.

La Région engage de nouvelles études pour améliorer la circulation au Nord et au Sud de la Loire, en aval de Nantes, dans l'optique de contribuer significativement à l'amélioration des liaisons interrégionales et à la réalisation de l'autoroute des estuaires, de Dunkerque à Bordeaux.

Le réseau routier national en Pays de Loire assure par ailleurs des fonctions de desserte et de désenclavement des territoires (RN12, RN162, RN171). L'amélioration des conditions de sécurité, des conditions de vie des riverains au sein des agglomérations traversées ou la mise à niveau environnementale sur les infrastructures existantes constituent des objectifs complémentaires à ceux précédemment cités.

Les conventions financières passées au titre du PDMI 2004-2014 concernant les opérations « RN162 déviation de Moulay-Mayenne 2ème phase » et « périphérique de Nantes - études » sont confirmées.

Par ailleurs, la région pourra accompagner, sans participation financière de l'Etat, des opérations routières sur des axes d'intérêt régional, outre ceux figurant dans le schéma régional des infrastructures et des transports, parmi la liste annexée à ce volet.

2. Programme d'action

1 Le périphérique de Nantes

L'achèvement des études relatives à l'aménagement de la section Nord du périphérique, engagées dans le plan de modernisation des itinéraires, est inscrit à hauteur de 0,43 M€.

L'Etat s'engage à hauteur de 0,215 M€, et Nantes Métropole et le Département de Loire Atlantique s'engagent chacun à hauteur de 0,108 M€.

L'aménagement d'une voie d'entrecroisement entre les portes de Rennes et d'Orvault, sur une section sujette à congestion récurrente et d'autres aménagements sont inscrits à hauteur de 13,5 M€.

L'Etat s'engage à hauteur de 6,75 M€ et Nantes Métropole en tant que chef de file des collectivités à hauteur de 6,75 M€.

L'Etat s'engage à financer en totalité la bifurcation RN165-RN144 dans le sens entrant vers le périphérique, à hauteur de 4,1M€. Cet aménagement vient compléter le sens sortant, déjà mis en service afin de résoudre les problèmes de fonctionnement de cet embranchement où convergent plus de 70 000 véhicules par jour.

2. RN162 déviation de Moulay-Mayenne et amélioration de la RN12 Alençon - Fougères

D'une longueur de 11 kilomètres, la déviation de Moulay - Mayenne (RN 162) comprend 3 sections :

- une partie centrale constituant la déviation de Mayenne, d'une longueur de 3 kilomètres, mise en service en juillet 2008 ;
- une partie Sud qui permet le raccordement de la section centrale à la RN162, en voie d'achèvement (phase 2) ;
- une section Nord permettant le raccordement à la RN12 (phase 3).

L'achèvement de la phase 2 qui a été inaugurée en 2015 est inscrite pour un montant de travaux de 6,08 M€, correspondant à un engagement de l'Etat de 3,04 M€. La convention de financement signée dans le cadre du PDMI prévoit les clés de répartition suivantes 50% pour l'Etat, 40% pour la Région, 5% pour le Département de la Mayenne et 5% pour la Communauté de communes de Moulay-Mayenne.

La dernière tranche de travaux (phase 3) de la déviation est estimée à 22 millions d'euros.

L'amélioration de la RN 12 est inscrite pour un montant de 10M€. Suite aux études de parti d'aménagement qui ont fait l'objet d'une concertation publique fin 2013, il s'agit de conduire les études, acquisitions foncières et premiers travaux de la déviation d'Ernée et de certains aménagements de sécurité.

L'Etat s'engage pour ces deux opérations à hauteur de 19,4 M€. La Région s'engage pour la phase 3 de la déviation de Moulay-Mayenne pour un montant de 1,1 M€, au côté du Département de Mayenne (2,2 M€) et de la communauté du Pays de Mayenne (1,1 M€).

3. RN 171 déviation de Bouvron et protections acoustiques dans les traversées de Trignac et Montoir-de-Bretagne

La déviation de Bouvron sur l'axe Savenay - Nozay a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité des usagers sur cet itinéraire qui supporte un trafic poids lourds important et de réduire les nuisances subies par les habitants du centre de l'agglomération. La mise en service est prévue en 2018.

L'Etat s'engage à hauteur de 15 M€.

Les points noirs bruit dans les traversées de Trignac et de Montoir doivent être résorbés.

L'Etat s'engage à hauteur de 9,604 M€, intégrant un surcoût induit par l'exigence de réaliser les travaux de nuit.

4. Réseau routier national : protections acoustiques et mesures environnementales

L'Etat s'engage à hauteur de 2 M€ sur un programme de protections acoustiques de résorption de points noirs bruit, et, à hauteur de 4,6 M€, pour la création de bassins de protection de captages en eau potable sur le réseau routier national.

5. Desserte de l'aéroport du Grand Ouest

L'Etat et le syndicat mixte aéroportuaire (SMA) s'engagent à financer à parité la création de 11 Km de 2x2 voies en tracé neuf, nécessaires à la desserte du futur aéroport du Grand Ouest.

Au titre du présent CPER, le financement de l'opération s'élève à 75,70 M€. L'Etat s'engage à hauteur de 37,85 M€ (50%), le SMA également à hauteur de 50 %.

6. Etudes de trafic Nord-Sud en aval de Nantes

La Région y affecte au total 0,2 M€. L'Etat, par le biais du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), et la Région pourront mettre en œuvre un partenariat d'innovation au service de la réflexion prospective partagée à plusieurs échelles territoriales (du local à l'interrégional).

Opérations du CPER 2015-2020 Récapitulatif objectif MO2 : Infrastructures routières
en millions d'euros

Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€
1.1 – Périphérique de Nantes : études	0,430	0,215	203		0,215
1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes et autres aménagements	13,500	6,750	203		6,750
1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RN165-RN444	4,100	4,100	203		
2.1 – RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 2	6,080	3,040	203	2,432	0,608
2.2 – RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 3 et aménagement de la RN12	32,000	19,400	203	1,100	11,500
3.1 – RN 171 : déviation de Bouvron	15,000	15,000	203		
3.2 – RN 171 : protection acoustique de Trignac et Montoir	9,604	9,604	203		
4.1 – Réduction de points noirs bruit	2,000	2,000	203		
4.2 – Protection de captage eau potable	4,600	4,600	203		
5 – Desserte aéroport du Grand Ouest	75,700	37,850	203		37,850
6 – Études de trafic Nord-Sud en aval de Nantes	0,200			0,200	
	163,214	102,559		3,732	56,923

Objectif MO3

Développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

1. Enjeux

La région des Pays de la Loire, située en marge des grands corridors fret, connaît néanmoins un générateur de trafics qui est le Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire (GPMNSN), 4ème grand port maritime avec un trafic de 25,3 millions de tonnes en 2015, 1er port de la façade atlantique.

Depuis 2012, le GPMNSN est confronté à un contexte du commerce international défavorable aux flux de produits énergétiques qui constituent 70 % de son activité.

Dans le même temps, des perspectives nouvelles de développement sont apparues avec les énergies marines renouvelables (EMR) :

- le premier appel d'offre « éolien en mer » a été remporté par le consortium EDF EN et ALSTOM ; ALSTOM a choisi Montoir-de-Bretagne comme lieu d'implantation de ses unités de fabrication d'éoliennes et EDF EN a choisi Saint-Nazaire pour l'implantation de son hub logistique ;
- le second appel d'offres remporté par le consortium GDF et AREVA, pour la création d'un champ au large de la Vendée nord sur le site dit « des deux îles » aura des répercussions sur le développement de l'activité industrielle (de STX par exemple) ;
- la poursuite d'expérimentations sur d'autres techniques d'EMR pourrait trouver un site favorable au Carnet, sur le domaine portuaire.

Le dynamisme économique actuel de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire et son raccordement à celle de Montoir de Bretagne nécessite une restructuration en profondeur des liaisons et des ouvrages au profit d'un meilleur fonctionnement pour les entreprises et d'une meilleure valorisation par le port de son foncier.

Le contexte portuaire est également marqué par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements SEVESO installés sur le domaine portuaire à Montoir de Bretagne et par le PPRT de DONGES. Le GPM réorganise les espaces dont il dispose afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emploi et porteuses de trafic maritime.

Enfin, la desserte terrestre du port est un enjeu pour son développement et pour sa productivité.

Le développement du fret ferroviaire est essentiel pour élargir l'hinterland du port et capter de nouveaux trafics. Des perspectives apparaissent aujourd'hui sur le fret ferroviaire, grâce à une coopération entre industriels, soutenue par le GPM et les collectivités. De même, de nouvelles initiatives vont être prises sur le transport multi-filières par barges entre Saint Nazaire et Nantes.

Le GPM est situé dans un estuaire où doivent se conjuguer développement économique et préservation de l'environnement.

Le projet de Pacte Estuaire, élaboré par l'Etat avec les collectivités, les associations et les acteurs économiques propose une vision partagée à moyen terme qui garantit cet équilibre entre écologie et économie.

Le nouveau projet stratégique du GPM identifie trois axes d'actions :

- être au cœur des filières (actuelles et émergentes),
- garantir la performance de l'outil industriel portuaire,
- conduire une politique partagée de développement durable des espaces portuaires estuariens.

2. Programme d'action

1-Développement industriel

La restructuration du site industriel de Saint-Nazaire vise à conforter la construction navale et la construction mécanique et à contribuer au développement de la filière EMR.

- La création du hub logistique pour un montant de 10 M€ sera financée par l'Etat : 2,9 M€ ; la Région : 2,9 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 2,9 M€ ; la CARENE : 0,9 M€ et le GPM : 0,4 M€.
- Le renforcement et l'aménagement des liaisons (dont une participation au dévoiement du boulevard des apprentis sous maîtrise d'ouvrage CARENE) pour un montant total de 11,5 M€ seront financés par l'État : 3,4 M€, la Région : 4,9 M€, le Département de Loire Atlantique : 1,9 M€, la CARENE : 0,8 M€ et le GPM : 0,5 M€.
En ce qui concerne la participation financière au dévoiement du boulevard des apprentis au titre du CPER, l'État s'engage à hauteur de 0,408 M€, la Région à hauteur de 1,908 M€, le Département de Loire Atlantique à hauteur de 0,228 M€, la CARENE de 0,096 M€ et le GPM à hauteur de 0,06 M€.
L'État a par ailleurs contribué au dévoiement du boulevard, à hauteur de 2 M€, via le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en 2016 et hors CPER.

La valorisation du site du Carnet permet l'aménagement d'un parc d'écotechnologie en lien avec les filières EMR et d'espaces à vocation environnementale, qui feront l'objet de mesures de restauration et de gestion.

Cette opération est inscrite pour 5 M€ financée par l'Etat : 1,5 M€ ; la Région : 1,9 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 1,5 M€ et le GPM : 0,1 M€.

Le développement des filières industrielles sur les sites aval (Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Le Carnet) en corrélation avec les flux aéronautiques et logistiques conduisent les collectivités à mettre en place une offre de service de fret fluvial multi-filières et multi clients maillant les différentes plates-formes amont/aval et nord/sud de l'estuaire. Il s'agit d'une alternative à la route notamment pour les transports exceptionnels circulant entre Nantes et Saint-Nazaire. Cette opération est inscrite pour 2 M€, financée par la Région : 0,1 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 0,1 M€ ; la CARENE : 0,3 M€ ; Nantes métropole : 1,4 M€ et le GPM : 0,1 M€.

Sur cette enveloppe de 2 M€, 1 M€ (hors contribution du GPM) pourra être utilisé afin de permettre, le cas échéant, l'achat d'une barge, à l'issue de l'appel d'offre mené par le groupement de commande public (Nantes Métropole, CARENE, GPM) pour la désignation d'un exploitant.

L'augmentation des capacités d'accueil du poste à liquide, dont le terminal atteint le seuil de saturation, favorisera le développement de nouveaux trafics. Deux nouveaux postes de déchargement seront créés, situés sur l'amont et l'aval du poste actuel, avec un maintien du poste central afin de maintenir la capacité d'accueil de bateaux de 200 m.

L'opération est inscrite pour 8 M€, financée par l'Etat : 3,6 M€ ; la Région : 3 M€ ; le Département de Loire Atlantique: 1,3 M€ et le GPM : 0,1 M€.

2-Offre logistique

Les études d'un chantier de transport combiné, permettant de traiter des marchandises portuaires et des produits en provenance du bassin industriel nazairien, sont inscrites à hauteur de 1,1 M€, financées par l'Etat : 0,2 M€ ; la Région : 0,4 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 0,2 M€ ; la CARENE : 0,2 M€ et le GPM : 0,1 M€.

L'aménagement du pôle logistique aval, destiné à terme à accueillir le terminal roulier et à répondre aux besoins de développement du pôle logistique et industriel de Montoir nécessite une concertation publique et la saisine de la commission nationale du débat public. L'aménagement de ce site figurant parmi les sites Natura 2000 a pour ambition d'intégrer les enjeux environnementaux et de préserver les continuités hydrauliques et biologiques du secteur.

Une phase d'étude est inscrite à hauteur de 3 M€, financée par l'Etat : 1,1 M€ ; la Région : 0,7 M€ ; le Département de Loire Atlantique: 0,8 M€ ; la CARENE : 0,3 M€ et le GPM : 0,1 M€.

L'aménagement de la zone logistique de Cheviré permettra de disposer de nouveaux espaces pour assurer la reconversion logistique, tout en préservant, les activités existantes et offrira un potentiel de valorisation bénéficiant de l'intégration urbaine logistique et fluviale de ce site.

Les études et premiers investissements sont inscrits pour 5M€, financés par l'Etat : 1 M€ ; la Région : 1,4 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 0,9 M€ ; Nantes métropole : 1,6 M€ et le GPM : 0,1 M€.

3-Développement des services

L'avant-port de Saint-Nazaire regroupe les moyens nautiques des différentes activités de services portuaires ou de l'Etat en mer (remorquage, pilotage et SDIS en particulier). L'opération consiste à :

- restructurer les postes d'accostage des bateaux de services,
- mettre en place des dispositifs de protection contre la houle,
- aménager et sécuriser les espaces à terre.

Un montant de 3 M€ est inscrit financé par l'Etat : 1,5 M€ ; la Région : 0,5 M€ et le GPM : 1 M€

4-Performance de l'outil industriel portuaire

Front d'accostage au Pellerin et pontons

Le Port dispose d'une flotte d'engins nautiques affectés aux activités d'entretien et de surveillance. Ces ouvrages vétustes (1950) nécessitent d'être rénovés ou remplacés.

Dock mère des Coteaux au Pellerin

Le dock mère exploité au Pellerin date de 1940, il permet la mise au sec de navires pour l'activité de réparation navale (navires du Port et flotte ligérienne). Il nécessite des opérations de mise en conformité et de rénovation. Les 1,1 M€ supplémentaires nécessaires à la rénovation complète de cette opération jugée prioritaire sont pris en charge par le Port, sans dégradation de sa trajectoire financière, et inscrits au CPER.

Bateau porte forme n°1 de Saint-Nazaire

Les formes constituent un outil industriel essentiel à l'activité de réparation navale. L'activité EMR offre un potentiel de développement complémentaire.

Le bateau porte est l'ouvrage qui assure la fermeture et l'étanchéité de la forme n° 1, la plus utilisée, lors des opérations de mise à sec. Il nécessite des travaux de rénovation.

Guichet unique

L'opération consiste à regrouper dans un seul bâtiment les services réglementaires : postes d'inspection aux frontières (PIF) chargés du contrôle d'importation des produits d'origine animale et des animaux vivants, les points d'entrée désignés (PED) chargés du contrôle d'importation des aliments pour animaux d'origine non animale) et les points d'entrée communautaires (PEC) désignés pour le contrôle phytosanitaire d'importation des végétaux et des produits végétaux) et la Douane pour les contrôles physiques.

Ces différentes opérations sont inscrites pour un montant de 7,7 M€ financé par l'Etat : 2,9 M€ ; la Région : 2 M€ ; le Département de Loire Atlantique : 0,4 M€ ; la CARENE : 0,5 M€ et le GPM : 1,9 M€.

Opérations du CPER 2015-2020 Récapitulatif objectif MO3 : Développement du GPM
en millions d'euros

Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	Autres financeurs M€
1.1 – Site industriel de Saint-Nazaire : hub logistique	10,000	2,900	203	2,900	4,200
1.2 – Site industriel de Saint-Nazaire :restructuration ZIP	11,500	3,400	203	4,900	3,200
1.3 – Valorisation du site du Carnet	5,000	1,500	203	1,900	1,600
1.4 – Création d'équipements pour la mise en place d'un service fluvial	2,000		203	0,100	1,900
1.5 – Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides	8,000	3,600	203	3,000	1,400
2.1 – Etudes du chantier de transport combiné de Montoir	1,100	0,200	203	0,400	0,500
2.2 – Etudes aménagement pôle logistique aval	3,000	1,100	203	0,700	1,200
2.3 – Aménagement zone logistique Nantes Cheviré	5,000	1,000	203	1,400	2,600
3 – Aménagement de l'avant port de Saint Nazaire	3,000	1,500	203	0,500	1,000
4 – Performance de l'outil industriel	7,700	2,900	203	2,000	2,800
	56,300	18,100		17,800	20,400

Total volet mobilité	722,898	275,690		191,985	248,770
-----------------------------	----------------	----------------	--	----------------	----------------

Annexe à la version consolidée du volet mobilité multimodale

Liste des itinéraires d'intérêt régional en complément du SRIT en vigueur, que la Région pourrait financer

Pour la Loire-Atlantique :

- l'axe Nantes - Pornic / littoral RD 751 ;
- l'axe RD 774, section de la route Bleue jusqu'à La Roche Bernard ;
- l'axe St-Philbert de Grand Lieu - A83 - Clisson - Vallet - Maine et Loire - Ancenis ;

Pour la Vendée :

- l'axe La Roche sur Yon - Challans (itinéraire RD 948/RD 160 - contournement Nord-Est de La Roche) ;

Pour le Maine et Loire :

- l'axe Vallet-Ancenis (RD763) ;
- l'axe Département Mayenne - Segré - A11 (RD 923) ;

Pour la Sarthe :

- la sortie de l'A11 Le Mans Nord / RD 338 ;
- la sortie de l'A11 le Mans ouest / RD 357 ;
- la jonction RD 306 /RD 104 et aménagement de la RD 104 desservant un équipement d'intérêt régional, l'accès zoo de La Flèche ;
- l'axe Le Mans Mamers vers RN 12 (aménagement de la RD 300) ;
- la RD 92 desservant un équipement d'intérêt régional, le circuit des 24 h du Mans ;

Pour la Mayenne :

- le contournement Nord-Ouest de Château-Gontier (itinéraire RN 162/RD 22).

- 2 -

**Volet Enseignement supérieur
Recherche et Innovation**

Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation

Contexte général

Avec 115 000 étudiants, plus de 150 laboratoires de recherche dans lesquels travaillent près de 7 000 personnes (chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants...), un maillage territorial de qualité, un réseau actif de diffusion de l'innovation (8 pôles de compétitivité, 4 technopôles, plus de 40 Plates-formes régionales d'innovation...), les Pays de la Loire disposent d'atouts avérés. Ces atouts sont confortés par la dynamique constatée ces dernières années.

- augmentation de 10% des effectifs étudiants depuis 2004 ;
- croissance de 20% des effectifs de recherche depuis 2006 ;
- progression régulière de la part ligérienne des publications scientifiques nationales, pour dépasser désormais 3% des publications nationales ;
- augmentation de la DIRDA : + 40% entre 2004 et 2010 (contre +25% en moyenne nationale) ;
- reconnaissance à l'échelle nationale et internationale croissante : 75% de laboratoires A ou A+, des projets majeurs retenus au PIA, une participation importante et croissante à des projets européens

5^{ème} région française en termes de PIB, de population ou d'effectifs étudiants, les Pays de la Loire n'apparaissent néanmoins qu'au 9^{ème} rang en termes d'effectifs de chercheurs publics, reflet du sous-investissement historique des organismes de recherche nationaux. Par ailleurs, les Pays de la Loire souffrent encore d'un déficit de jeunes s'engageant dans des études longues, et d'entreprises ayant fait le pari de l'innovation.

Ainsi, au regard de son potentiel démographique et de son dynamisme économique, la marge de progression de la région est importante. Malgré une dynamique de rattrapage désormais engagée, alimentée notamment par un investissement massif des collectivités, l'attractivité de l'enseignement supérieur, la structuration de la recherche et ses développements en matière d'innovation doivent encore être consolidés.

Dans ce contexte, seule la définition d'une ambition collective et la mise en œuvre d'outils partagés dans une stratégie opérationnelle régionale pourront permettre de relever les défis qui se présentent.

La région dispose d'un potentiel scientifique reconnu dans de nombreux domaines et conforté par les récents résultats des programmes d'investissements d'avenir. De plus, les acteurs bretons et ligériens disposent de complémentarités remarquables, en particulier dans les thématiques de la santé, de la mer ou des STIC ; vecteurs de visibilité internationale, ces partenariats se développent et sont le creuset d'un projet de création d'une communauté d'universités et d'établissements interrégionale, l'Université Bretagne Loire.

1. *Enjeux*

Les objectifs poursuivis s'articulent autour de trois priorités :

Proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels

La stratégie immobilière des établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire repose sur un schéma à long terme de démocratisation des formations supérieures, mais aussi de responsabilité et de soutenabilité des fonctionnements et des usages des surfaces de formation et de recherche.

La compétition entre les établissements d'enseignement supérieur implique de les accompagner dans la réalisation de leurs projets structurants, tout en répondant à l'urgence de réhabilitation des bâtiments, dans un double objectif d'amélioration du confort de travail, des étudiants et des enseignants, et de maîtrise, voire de réduction, des coûts d'exploitation.

Face à ces enjeux, dans le respect des stratégies d'aménagement urbain des agglomérations et en cohérence avec l'évolution concertée des offres de formation par filière, les investissements immobiliers s'inscrivent dans une démarche de mutualisation et confortent l'attractivité des campus ligériens.

Améliorer les conditions de vie collective des étudiants

Les opérations retenues témoignent de la volonté de maintenir la qualité de vie étudiante dans une région où le nombre d'étudiants sera en progression dans les années à venir.

Il convient notamment d'achever la réhabilitation du parc de logements du CROUS engagée sur la période précédente et de se doter d'une offre renouvelée de restauration universitaire, en rapport avec les besoins des campus.

Développer l'usage des outils numériques

L'ambition numérique portée par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche se concrétisera par :

1. des projets d'infrastructures numériques ,
2. des initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur régional.

Fruits d'un travail collectif conduit dans le cadre de la COMUE L'UNAM, ces projets, cohérents avec ceux du campus numérique breton, contribueront à former le socle de la future Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Bretagne Loire ».

2. Programme d'action

2.1 Proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels, aux standards internationaux

Objectif ES1

Attractivité des campus

Financements de projets relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

• Université de Nantes (y compris site de Saint-Nazaire)

– Campus hospitalo-universitaire – volet formation – Etudes (3M€)

Le transfert du CHU sur l'île de Nantes à l'horizon 2024 implique le rapprochement des UFR médecine et odontologie. La réalisation des études pour 2020 permettra d'établir les besoins financiers des travaux qui seront engagés sur la période suivante.

– Extension bâtiment « BIAS » (13M€)

Le site universitaire Loire, rue Bias, est confirmé pour l'accueil des enseignements de la première année commune des études en Santé (PACES). Le projet « extension BIAS » vise à bâtir environ 4 000 m² qui accueilleront des espaces pédagogiques mais aussi des surfaces mutualisées liés à la Présidence de l'université, à la future Université Bretagne Loire, à la valorisation de la recherche et à la formation continue.

– Restructuration de l'UFR Sciences : accueil des départements de l'IUT Joffre (7M€)

Deux départements de l'IUT de Nantes (Informatique et Gestion des entreprises et des administrations) occupent des locaux vétustes situés rue du Maréchal Joffre.

L'opération consiste à transférer les formations sur le campus de la faculté des sciences et dans des locaux sur le site Recteur Schmitt et de libérer ainsi totalement le site « Joffre » de près de 10 000 m².

– Nouvelles bibliothèques universitaires de l'Erdre (7M€)

En alternative au projet prévu dans le précédent CPER, il est prévu la restructuration et l'optimisation des trois bibliothèques existantes (Lettres, Sciences, Droit/Éco) sur près de 11 700 m². Le développement du numérique accompagnera un nouveau concept de BU de type « Learning center ».

- **Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain (1M€)**

Il s'agit de mener les études puis les travaux pour permettre le raccordement des bâtiments des campus Lombarderie, Tertre et Loire au réseau de chaleur urbain de Nantes Métropole dans un objectif de maîtrise des coûts énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

- **Saint-Nazaire : Regroupement sur le campus Heinlex – études (3M€)**

Des études sont à engager pour regrouper l'ensemble des formations universitaires et des équipes de recherche sur le site d'Heinlex à Saint-Nazaire. Le site de Gavy, abritant principalement l'UFR Droit et des formations de l'école Polytech de Nantes ainsi que des équipes de recherches de l'IUT, serait ainsi libéré.

- **La Roche sur Yon : IUT**

Une première tranche fonctionnelle de 2M€, sur un projet total de 4M€, permettant le développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de l'université de Nantes « la Courtaisière » à La Roche sur Yon, sera financée à hauteur de 0,5 M€ par l'État et de 0,5 M€ par la Région.

• **Ecole Centrale de Nantes**

- **Réhabilitation du bâtiment B (1,5M€)**

Inaugurés en 1977, les bâtiments B et C de deux étages, entièrement dédiés aux enseignements, sont à restructurer en totalité, notamment pour corriger les insuffisances d'isolation des façades, d'isolation phonique et de qualité acoustique. Cette opération est inscrite pour une partie de la réhabilitation (bâtiment B), et fera l'objet d'un financement complémentaire, sur fonds propres de l'école centrale, en cas de besoin.

• **Ecole Nationale Supérieure Maritime / Ecole Centrale de Nantes**

- **Déménagement de l'ENSM et regroupement sur le site actuel de l'ECN (11,53M€)**

Les campus de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) et de l'école centrale de Nantes (ECN) seront regroupés sur le site de l'ECN, pour diversifier et accroître l'offre de formation des établissements, proposer de nouvelles filières, des diplômes conjoints et des activités de recherche étendues, mutualiser des équipements, créant ainsi sur le campus de l'ECN un véritable pôle d'excellence maritime.

• **Université d'Angers**

- **Réhabilitation UFR Sciences (1M€)**

Cette première tranche de travaux concerne des bureaux et des salles de travaux dirigés (700 m²). La rénovation énergétique et la mise en conformité et accessibilité sont intégrées.

- **Réhabilitation UFR Lettres (6M€)**

Le projet porte sur les restructurations les plus urgentes rendues nécessaire par la vétusté du bâtiment qui n'a bénéficié d'aucune rénovation depuis 1989. Une partie du financement de cette opération sera assurée sur les fonds propres de l'université d'Angers.

- **Restructuration de l'IUT (2M€)**

Dans le prolongement d'une importante opération de restructuration réalisée au cours du CPER précédent, le projet vise à achever la réhabilitation engagée.

- **Extension de l'ISTIA (5,5M€)**

Cette extension de 1 600 m² permettra le regroupement des spécialités (ISTIA, ISSBA/UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, IMIS/UFR ITBS) réparties aujourd'hui dans plusieurs composantes, qui permettra d'afficher un pôle ingénierie de 1 200 étudiants.

- **Réhabilitation UFR Médecine (dernière tranche) (6M€)**

La réhabilitation des locaux de l'UFR de médecine sera achevée.

- **Maison d'accueil des chercheurs étrangers (hôtel d'application) (4M€)**

Le campus angevin ne dispose pas d'une offre d'accueil et d'hébergement des chercheurs étrangers. Cette future Maison d'accueil des chercheurs étrangers constituera également un outil pédagogique au service des formations en tourisme proposées à Angers. Facteur de rayonnement et d'attractivité, ce projet associera l'ensemble des acteurs académiques locaux et sera porté par Angers Loire Métropole.

- **ENSAM**

- **Réhabilitation du bâtiment E – ENSAM (5M€)**

Le bâtiment E, construit en 1959, est destiné à accueillir de nouvelles formations notamment le département mécanique de l'IUT de Cholet ainsi que les élèves ingénieurs de ESTP (Ecole supérieure des travaux publics). Ce bâtiment nécessite une réhabilitation totale, notamment thermique.

- **Réhabilitation du bâtiment F – ENSAM (4M€)**

Le bâtiment F sera également restructuré, pour faire face à la continuité du bâti des bâtiments E/F et à un besoin d'espace pédagogique mutualisé sur le campus (langue, multimédia, projets collaboratifs,..) entre l'IUT d'Angers département GMP, l'ESTP et l'Ensam.

- **Université du Maine (y compris site de Laval)**

- **Réhabilitation IUT du Mans (5M€)**

La poursuite de la mise aux normes des bâtiments de l'IUT rend prioritaire la restructuration de l'atelier dit « Demi-grand ». De même, des travaux sont à engager pour l'atelier Génie Mécanique

et Productique (GMP) avec la réfection des façades et de la couverture.

- **Réhabilitation université du Maine, nouvelles tranches (4M€)**

Les travaux de réhabilitation se poursuivront sur des bâtiments de l'IUT du Mans et de l'UFR Lettres.

- **Réhabilitation UFR Lettres Langues et Sciences Humaines (8,8 M€)**

Les bâtiments de Lettres, construits en 1975, doivent être améliorés pour améliorer l'isolation thermique, le chauffage, la ventilation et l'éclairage. Les travaux porteront en priorité sur des surfaces de recherche et sur le bâtiment d'enseignement pour une surface globale de 6 000 m².

- **Campus Laval : nouveau bâtiment UFR Droit et ESPE (6M€)**

Afin de restructurer le campus de Laval et d'accompagner son développement, il est nécessaire de prévoir la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les antennes de l'UFR droit et de l'ESPE, qui libéreraient des locaux peu adaptés et coûteux en fonctionnement.

Financements de projets relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

• **Agrocampus Ouest (Angers)**

- **Extension - Réhabilitation (4M€)**

Ce projet intègre la construction d'un amphithéâtre mutualisé entre les acteurs du campus du végétal (poursuite d'une opération du CPER précédent). L'autre partie du projet prévoit la réhabilitation d'espaces libérés par les chercheurs.

Financements de projets relevant du ministère de l'économie et du redressement productif

• **Ecole des Mines de Nantes**

- **Réhabilitation des bâtiments (2,3 M€)**

Il s'agit principalement de la rénovation des hébergements des étudiants, de la mise aux normes d'accessibilité et de la réhabilitation énergétique des bâtiments d'administration, recherche, enseignement, gymnase et restauration.

2.2 Améliorer les conditions de vie collective des étudiants

Objectif ES2

Vie étudiante

• Université de Nantes

– **Réhabilitation de la cafétéria Lettres à Nantes (1M€)**

L'opération « Campus Prometteur » prévoit la réhabilitation des locaux d'enseignement de Lettres sur le campus du Tertre. La cafétéria nécessite une réhabilitation des espaces de vie étudiante.

– **Réhabilitation du restaurant universitaire Rubis à Nantes (2,9 M€)**

Le RU Rubis, situé sur le campus du Tertre, est vétuste. Sa transformation en cuisine centrale et cafétéria multiservices apportera une offre complémentaire à celle des RU du Tertre et de la Lombarderie.

• Université d'Angers

- **Extension de la Passerelle (3M€)**

L'extension de la Maison des étudiants « la Passerelle », qui héberge déjà le Service Universitaire d'Information et d'Orientation, accueillera le service de médecine préventive (SUMPPS) et l'association de diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle Terre des sciences (500 m²).

- **Construction d'un RU dans le centre-ville d'Angers (3,5M€)**

Cette nouvelle construction de 1 200 m², sur une parcelle cédée par l'UCO, remplacera le RU des Beaux-Arts totalement vétuste et inadapté. Il permettra d'accueillir au centre-ville les étudiants de plusieurs établissements.

- **Réhabilitation de la résidence universitaire Couffon-Pavot (7,5 M€)**

Il s'agit d'une opération majeure de réhabilitation de cité universitaire, avec la mise aux normes thermique et énergétique du bâtiment (4 500 m²).

2.3 Développer l'usage des outils numériques

Objectif ES3

Numérique

• Volet numérique « UBL - Pays de la Loire » (9,61 M€)

Menée dans le cadre de la COMUE L'UNAM, la réflexion sur les enjeux numériques s'est concrétisée par l'adoption d'une feuille de route partagée.

En cohérence avec les investissements prévus en Bretagne dans le cadre du Campus numérique (opération « campus prometteur »), l'ambition retenue vise à développer :

1. des **projets d'infrastructures numériques** (déploiement du wi-fi très haut débit, développement d'infrastructures de communication collaborative de type « espace immersif », « salle de télé-TD », « télé-amphis » ...), sur l'ensemble du territoire régional ;
2. des **initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur régional** notamment à travers la mise en place de laboratoires d'innovation pédagogique (développement de formations en ligne, accompagnement de la diffusion des usages auprès des enseignants...) ou le développement de projets partagés comme une plateforme mutualisée d'accompagnement et de suivi pour l'insertion professionnelle des étudiants...

• Equipements numériques de l'Ecole des Mines de Nantes (1,15 M€)

En complémentarité avec le volet numérique principal, des financements spécifiques seront consacrés à l'équipement de l'EMN ; ces investissements s'inscriront dans la dynamique UBL et participeront également au rapprochement en cours entre l'EMN et Telecom Bretagne.

• Aménagement de la BU de l'université d'Angers pour l'accueil d'un data center mutualisé (1M€)

Ce data center sécurisé est destinée à l'ensemble des services de l'université d'Angers. Il pourra être mutualisé avec d'autres établissements.

Opérations du CPER 2015-2020 Récapitulatif Enseignement supérieur par objectif
en millions d'euros

Opérations	Total	Etat	BOP	CR	Autres collectivités	Autres financeurs publics	Surfaces indicatives SDO*			
							m ² réhabilités	m ² vendus	m ² nouveaux	
UN : Campus HU - volet formation - études	3,000	1,000	150	1,000	1,000					
UN : Extension BIAS (surfaces FC + tertiaires UBL, Présidence...)	13,000		150	4,948	8,052				4 000	
UN : Les Nouvelles BU de l'Erdre (e-learning)	7,000	5,000	150	1,000	1,000			4 500		
UN : Restructuration UFR Sciences - accueil des départements de l'IUT Joffre	7,000	3,350	150	1,325	1,325	1,000	MESR-UN : retour sur cession	3 000	10 000	
UN : Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain	1,000	1,000	150							
UN campus Saint Nazaire : Regroupement ESR - études	3,000	1,000	150	1,000	1,000					
UN : IUT La Roche sur Yon	2,000	0,500	150	0,500	1,000				350	
ECN : réhabilitation Bâtiment B	1,500	1,500	150					1 500		
ENSM-ECN : regroupement sur le campus de l'ECN	11,530	3,730	150	2,500	2,500	0,500	Ecole Centrale de Nantes : fonds propres	Démolition bât. C de l'ECN existant : 1350 m ² Vente des bâtiments occupés par l'ENSM/ENSAM >8500m ² Reconstruction en commun : 3800 m ²		
ENSM-ECN : regroupement sur le campus de l'ECN		1,300	205				+ FEDER			
EMN : Rénovation des bâtiments (hébergements, administration-enseignement-recherche)	2,364	2,364	192					47000 Rénovation		
UA : Extension ISTIA – pôle ingénierie	5,500		150	3,000	2,500				1 600	
UA : Maison d'accueil des chercheurs étrangers (hôtel d'application)	4,000		150	2,000	2,000			1 500		
UA : Réhabilitation de l'UFR Lettres	6,000	4,875	150			1,125	UA : retour sur cession	2 500	3 000	
UA : Réhabilitation de l'UFR Médecine (dernière tranche)	6,000	4,500	150		1,500			1 700		
UA : Réhabilitation de l'UFR sciences	1,000	1,000	150					700		
UA : Restructuration de l'IUT	2,000		150	1,000	1,000			3 000		
ENSAM : Restructuration du bâtiment E	5,000	3,000	150	1,000	1,000			2 300		
ENSAM : Restructuration du bâtiment F	4,000	2,000	150	1,000	1,000			1 830		
AGROCAMPUS OUEST : réhabilitation et extension	4,000	0,500	142	1,500	1,500	0,500	Agrocampus Ouest : fonds propres	900	1200	
UM : Réhabilitation IUT Le Mans	5,000	1,600	150	1,700	1,700			2 242		
UM : Réhabilitation université du Maine (nouvelles tranches)	4,000	2,000	150	1,000	1,000			3 000		
UM : Réhabilitation UFR LLSH	8,800	8,800	150					4 473		
UM Campus Laval : nouveau bâtiment UFR Droit et ESPE	6,000		150	2,000	4,000				4 200 1 800	
TOTAL ES1 – Attractivité des campus	112,694	49,019		26,473	33,077	3,125				
UA : Extension de La Passerelle (espace vie étudiante et Terre des sciences)	3,000		150	2,000	1,000				1 000	
Angers - Construction d'un RU dans le centre ville	3,500	0,875	150	0,875	0,875	0,875	CROUS CNOUS		2000 1 200	
Angers - Réhabilitation de la résidence universitaire « Couffon Pavot »	7,546	2,400	231	3,773		1,373	CROUS CNOUS	500		
Nantes - Réhabilitation de la cafétéria de lettres (projet Nouveau Tertre)	1,000	1,000	150					4 500		
Nantes - Réhabilitation du restaurant universitaire « Le Rubis »	2,930		150	1,980		0,950	CROUS CNOUS	1000		
TOTAL ES2 – Vie étudiante	17,976	4,275		8,628	1,875	3,198				
Aménagement BU pour data center mutualisé	1,000		150	0,500	0,500			100		
Volet numérique	9,610	5,000	150	2,535	2,075					
Volet numérique (EMN)	1,150	0,390	192	0,380	0,380					
TOTAL ES3 – Numérique	11,760	5,39		3,415	2,955					
TOTAL enseignement supérieur	142,430	58,684		38,516	37,907	6,323				

*SDO : surface dans œuvre

- 4 -

Volet Numérique

Volet numérique

Contexte général

Ce volet numérique s'articule autour de trois priorités : faire du numérique une chance pour la jeunesse, renforcer la compétitivité des entreprises, promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique. Un financement des réseaux d'initiative publique par le fonds national pour la société numérique (FSN) est prévu par le plan national France très haut débit. Ce dernier vise deux objectifs : répondre aux besoins d'accès au très haut débit d'ici 2022 et réduire la fracture numérique par la fourniture d'un haut débit de qualité (3-4 Mbit/s) à tous d'ici 2017.

Les collectivités territoriales, appuyées par le FSN et les fonds européens, participent au déploiement des infrastructures numériques, principalement en dehors des agglomérations. Le volet numérique du CPER 2015-2020 apporte une meilleure cohérence de leurs actions respectives. Il est constitué par la nouvelle stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN), révisée en 2014 et arrêtée le 3 juillet 2015. Cette révision, réalisée en concertation avec les conseils départementaux et les principales agglomérations, a permis la mise en cohérence de leurs stratégies respectives grâce au recensement de leurs projets d'infrastructures et de leurs propositions en matière de développement des usages numériques. La SCORAN, qui détaille les axes stratégiques du présent volet numérique, est annexée au contrat de plan. Elle s'accompagne d'une modification en profondeur de la gouvernance de la thématique numérique, s'appuyant notamment sur une refonte du syndicat mixte Gigalis. Seule une partie du volet usages et services de la SCORAN fait l'objet de financements contractualisés par le CPER (volets A et B). Les investissements dans les infrastructures numériques sont valorisés dans le CPER (volets C).

Développer la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics (NU1)

Objectif NU1

Systeme d'information géographique

1. Enjeux

Depuis 2007, GEOPAL, à la fois infrastructure de données géographiques et programme d'animation des acteurs publics ligériens de l'information géographique, s'est développé sur des logiques d'organisation des systèmes d'information, de mutualisation de données et de soutien aux projets. Plus de 200 adhérents partagent un patrimoine de 1 500 données au sein du réseau de plateformes partenaires en cohérence avec GEOPORTAIL et les normes internationales d'interopérabilité. GEOPAL sera élargi aux besoins des acteurs économiques et des citoyens.

2. Programme d'action

Le programme GEOPAL se décline au travers de trois priorités :

1. consolider l'infrastructure régionale par le renforcement de l'animation de la communauté géomatique ligérienne ;
2. créer des outils et services adaptés aux utilisateurs ;
3. coopérer avec des organismes de recherche.

L'Etat financera cette opération à parité avec la Région à hauteur de 0,425 M€. En complément, les collectivités concernées par le programme pourront être sollicitées, ainsi que des crédits européens du programme opérationnel FEDER, sous réserve d'éligibilité aux critères d'intervention de ce programme.

Opération	Coût total (M€)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)
Développement du portail d'information géographique GEOPAL	0,85	0,425	112	0,425
TOTAL	0,85	0,425		0,425

Renforcer la gouvernance de l'évolution de l'écosystème numérique (NU2)

Objectif NU2 Gouvernance

1. Enjeux

L'accès en ligne aux procédures administratives correspond aux ambitions de la modernisation de l'action publique. Le mouvement en faveur de l'administration électronique est confronté à de nouveaux enjeux à mesure que la numérisation pénètre davantage les services : accompagnement des collectivités lorsque nécessaire, conduite du changement au sein des organisations, mutualisation des ressources, etc. Au regard du dynamisme en la matière (nombreux projets portés par les agglomérations et les conseils départementaux), l'enjeu est celui d'une meilleure coordination entre les acteurs pour le développement de services adaptés aux besoins des usagers, sur l'ensemble du territoire.

L'administration a par ailleurs de nombreuses données qui peuvent être utilisées par les entreprises et plus généralement les usagers afin de créer des offres et services. La démarche Open data mutualisée entre la Région, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole a été distinguée au niveau national. L'enjeu est aujourd'hui d'étendre cette plateforme aux autres collectivités de la région.

L'accès au haut et très haut débit est considéré comme un service public local. Si l'accès au haut débit est désormais acquis, la priorité est aujourd'hui l'appropriation de nouveaux usages numériques par la population. Plus de 200 lieux d'accès au numérique maillent le territoire ligérien dont 70 espaces publics numériques (EPN) affiliés à la fédération NetPublic et constitués en réseau autour de l'association PiNG. Si les uns évoluent en de véritables services publics de proximité, les autres demeurent uniquement des points d'accès Internet. Les espaces publics numériques peuvent constituer une opportunité pour l'implantation de tiers lieux permettant d'assurer la continuité avec l'environnement habituel du travail ou des projets de FabLab. Ces derniers participent au champ de l'économie sociale et solidaire en invitant la société civile à imaginer de nouveaux produits numériques et de nouvelles formes de collaboration (la « forge des possibles » à la Roche sur Yon, plateforme C à Nantes).

L'enjeu est de structurer le réseau des espaces publics numériques en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui.

2. Programme d'action

Suite à la révision de la SCORAN, l'État et la Région développent un programme dans les champs de l'e-administration, de l'open data et de l'inclusion sociale qui vise à mettre en cohérence, mutualiser et étendre à un plus grand nombre de collectivités les initiatives engagées.

Les principales actions consistent à :

- soutenir l'élargissement de la plateforme territoriale de données publiques et l'intégration de petites collectivités,
- accompagner la transformation des espaces publics numériques (EPN) pour faciliter l'appropriation des usages par les publics fragiles, accompagner la recherche d'emplois et le développement des compétences (lieu de formation à distance), impulser de nouvelles manières de travailler (tiers-lieux, coworking), encourager l'innovation sociale et collaborative pour tous (fablabs, living labs), faciliter l'accès à la culture numérique (liseuses...)
- mener des actions d'accompagnement et d'animation pour la mutualisation des projets au service de la collectivité intelligente (gestion relation usagers, géolocalisation transports, smart city, archivage électronique, efficience administration...) : mise en place d'un observatoire, partage de ressources, appels à projets, testeur de projets, formation...

L'Etat et la Région financeront ce programme à parité. En complément, les collectivités concernées par le programme pourront être sollicitées, ainsi que des crédits européens du programme opérationnel FEDER, sous réserve d'éligibilité aux critères d'intervention de ce programme.

Une convention d'exécution précisera les modalités de mise en œuvre de ce projet. La répartition des crédits entre les champs d'actions est réalisée à titre indicatif.

Opération	Coût total (M€)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)
Elargissement de la plateforme Open data	0,100	0,050	112	0,050
Accompagnement de la transformation des espaces publics numériques (EPN)	0,200	0,100	112	0,100
E-administration : actions d'accompagnement et d'animation pour la mutualisation des projets	0,200	0,100	112	0,100
TOTAL	0,500	0,250		0,250

Le développement de l'usage des outils numériques dans l'enseignement supérieur

Les enjeux et les actions de l'usage des outils numériques dans l'enseignement supérieur sont détaillés dans le volet « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » du CPER.

10,76 M€ seront consacrés à des projets d'infrastructures numériques et à des initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur régional de façon à permettre une convergence entre les campus ligériens et bretons pour former le socle de la future communauté d'universités et d'établissements « Université Bretagne Loire ».

Contribuer à l'égalité numérique des territoires

Si le déploiement de nouveaux usages et services numériques constitue la finalité première des acteurs publics, celle-ci fait écho à la nécessaire amélioration de la connexion des territoires ligériens. Deux enjeux guident l'investissement en matière de déploiements numériques d'ici 2020 : lutter contre la fracture numérique et desservir les sites prioritaires.

1. Enjeux

→ Lutter contre la fracture numérique : un enjeu pour l'égalité entre les territoires

Le diagnostic régional montre une disparité démographique et économique. Le traitement de ces disparités nécessite une réponse équilibrée de la part des collectivités territoriales.

Depuis plus de dix ans, les collectivités ligériennes ont déployé des réseaux d'initiative publique pour améliorer l'accès à une offre concurrentielle pour le plus grand nombre. Un des effets a été la résorption des zones blanches haut débit. Toutefois, des disparités régionales persistent.

Les cinq départements ont adopté un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), en phase avec la première SCORAN, qui, en accord avec le plan France Très haut débit, vise un accès très haut débit pour tous à l'horizon 2022-2030. Ces schémas ont été élaborés en concertation avec les EPCI.

Les coûts de déploiement du très haut débit sont dépendants de la dispersion de l'habitat. Au niveau de la région, les coûts moyens des prises au sein de chaque EPCI varient de 700 €/prise à près de 5000 €/prise. Les conseils départementaux et le conseil régional ont donc souhaité une solidarité financière interdépartementale, voire à l'échelle infra-départementale, entre EPCI.

→ **Desservir les sites prioritaires : un enjeu de compétitivité des territoires**

Beaucoup d'entreprises et d'acteurs publics ligériens (communautés d'innovation) font état de difficultés d'accès au très haut débit du fait d'un coût de raccordement et d'abonnement élevé.

La Région a mené entre 2012 et 2013 une étude sur la priorisation de raccordement au très haut débit des communautés d'innovation. Les travaux de révision de la SCoRAN ont abouti à une version actualisée de la base de données des communautés d'innovation (5 770 communautés d'innovation prioritaires en dehors des zones conventionnées).

Les déploiements de fibre optique de type FttH (fiber to the home) et les opérations de montée en débit prévus par les conseils départementaux d'une part et la desserte par les offres de gros à tarif conventionné d'Orange permettront de répondre à une majorité des besoins de couverture des communautés d'innovation. L'enjeu est de proposer des solutions aux 30 % des sites non couverts.

2. Programme d'action

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique identifie quatre objectifs sur le volet « infrastructures très haut débit » :

- offrir un raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65 % des ligériens à horizon 2020 ;
- offrir un haut débit de qualité à l'ensemble des ligériens hors zone conventionnée et zone FttH d'intervention publique à horizon 2017 ;
- offrir un raccordement très haut débit prioritaire aux communautés d'innovation ;
- Instaurer une gouvernance régionale.

L'objectif de couverture de 65 % de la population ligérienne à horizon 2020, se décompose entre :

- l'action des opérateurs sur la zone très dense (Nantes) qui représente 6 % des lignes ;
- l'action des opérateurs les zones conventionnées qui représente 40 % des lignes ;
- l'action publique qui représente 19 % des lignes.

Les SDTAN et/ou les dossiers déposés par les conseils généraux auprès du fonds pour la société numérique (FSN) ont permis de déterminer les contours des zones

d'intervention publique en faveur du déploiement FttH. Près de 453 000 lignes FttH pourront être déployées et 98 062 lignes téléphoniques en cuivre modernisées grâce aux opérations de montée en débit pour un coût total de 791 M€. Ces déploiements permettent aussi de répondre à l'objectif relatif à l'amélioration du haut débit de qualité pour tous.

Enfin, plusieurs Départements proposent des dispositifs d'incitation pour la mise en œuvre de solution Internet haut débit par voie satellitaire afin de répondre aux habitants ou sites prioritaires durablement exclus de l'accès au haut débit.

L'atteinte de l'objectif stratégique requiert de mobiliser l'ensemble des financeurs.

- Pour l'Etat : les départements de la Loire-Atlantique et de la Sarthe ont obtenu un accord préalable de principe du fonds pour la société numérique (FSN) pour des montants respectifs de 34,34 M€ et 30,78 M€. Le département de la Vendée a obtenu un accord de phase 2 du FSN pour un montant de 6,14 M€ et devrait obtenir un accord pour le volet fibre de son projet pour un montant autour de 30 M€. Les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne sollicitent un soutien de l'Etat via le FSN. Le soutien potentiel à l'ensemble de ces projets est estimé à 220 M€. Les montants précis seront connus dans le cadre de l'instruction des dossiers dans le respect des règles de l'appel à projet.

- Une enveloppe de 20 M€ de fonds européens pourra être mobilisée.

- Pour la Région des Pays de la Loire et les conseils départementaux ; les modalités d'intervention de la Région sont déclinées dans un protocole dédié, élaboré en concertation. Ce protocole établit que :

- l'intervention financière de la Région est liée à celle des Départements et des Intercommunalités, les départements ont programmé 185,5 M€ d'investissement,
- au niveau régional, sur la base des investissements actuellement programmés sur l'ensemble du territoire, la part régionale qui sera dédiée au déploiement des infrastructures numériques pourra atteindre 118,8 M€ sur la période 2014 – 2020.
- la participation des EPCI est plafonnée à 500 € la prise FttH.

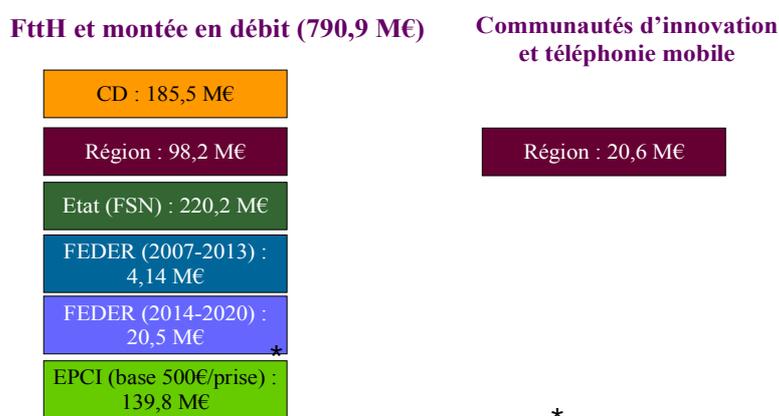


Schéma du plan de financement prévisionnel du très haut débit en Pays de la Loire (2014-2020)

Schéma du plan de financement prévisionnel du très haut débit en Pays de la Loire (2014-2020)

En termes de gouvernance, une instance élargie de concertation et de coordination est nécessaire.

Au niveau stratégique, la commission consultative régionale d'aménagement numérique du territoire (CCRANT) est co-pilotée par l'Etat et la Région.

Au niveau opérationnel, les statuts du syndicat mixte Gigalis ont été modifiés par arrêté préfectoral le 27 novembre 2015 afin de devenir un lieu de concertation et d'animation des collectivités actrices de l'aménagement numérique, et un centre de ressources à leur usage.

Améliorer la couverture de téléphonie mobile (NU3)

Objectif NU3

Infrastructures

1. Enjeux

L'État et la Région agissent pour résorber les zones blanches de téléphonie mobile.

22 centres-bourgs sont identifiés en zone blanche dans trois départements (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe). Des sites dépourvus de couverture et reconnus stratégiques pour le territoire peuvent par ailleurs bénéficier d'un service 3G à court terme et 4G à plus long terme dans le cadre de l'appel à projets « 1300 sites stratégiques à intérêt économique et touristique » du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Parallèlement, les cartes de couverture des opérateurs seront mises à jour pour mieux refléter les usages réels (à l'intérieur des habitations, en mouvement...) et le ressenti des utilisateurs.

2. Programme d'action

L'État accompagne la résorption des zones blanches, via le PIA, pour un montant valorisé estimé à 4,2 M€. Ce montant est estimatif et basé sur la base du dépôt de 40 projets de construction de pylônes par les collectivités en plus des 22 pylônes de résorption des zones blanches. Le montant final dépendra du nombre de projets effectivement déposés et du fait qu'ils répondront aux critères de l'appel à projets. La Région accompagne cet effort avec un apport de 2,688 M€ pour réduire les coûts à la charge des communes rurales concernées par ces zones blanches.

L'étude régionale sur la couverture en téléphonie mobile pourra être soutenue à parité par l'État et la Région pour un montant total de 76 000 €.

Opération	Total (M€)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)
Résorption zones blanches téléphonie mobile	0,076	0,038	112	0,038
TOTAL	0,076	0,038		0,038

Tableau des opérations contractualisées dans le CPER (volet numérique)

Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€	FEDER ou FEADER
Soutien à la plate forme mutualisée d'information géographique Geopal	0,850	0,425	112	0,425	X
Sous-total NU 1 système d'information géographique	0,850	0,425		0,425	X
E-Administration : Actions d'accompagnements et d'animation pour la mutualisation des projets au service de la collectivité intelligente	0,200	0,100	112	0,100	
EPN : Accompagner la transformation des espaces publics numériques	0,200	0,100	112	0,100	
Open data : soutien à l'élargissement de la plate forme territoriale de données publiques et intégration de petites collectivités	0,100	0,050	112	0,050	X
Sous-total NU 2 gouvernance	0,500	0,250		0,250	X
Etudes pour la résorption des zones blanches téléphonie mobile	0,076	0,038	112	0,038	
Sous-total NU 3 infrastructures	0,076	0,038		0,038	
Total volet numérique	1,426	0,713		0,713	

Tableau des opérations valorisées dans le CPER (volet numérique)

Volet	Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€
Numérique	PIA – FSN – Infrastructures numériques régionales	790,90	220,00	118,80
	PIA – FSN – Infrastructures de téléphonie mobile	8,06	4,20	2,69
TOTAL Numérique		798,96	224,20	121,49

- 7 -

Volet Territorial

Volet territorial

Contexte général

Le présent volet territorial a vocation à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion de la région.

C'est pourquoi l'Etat et la Région ont décidé de soutenir les territoires ruraux qui présentent des enjeux de revitalisation économique, ou des singularités (A). L'Etat a également décidé de renforcer son soutien avec la Région aux quartiers prioritaires en intégrant les contrats de ville au contrat de plan : (B). Le volet territorial permet enfin d'identifier les projets du contrat de plan qui concernent la métropole nantaise (C).

Soutien aux territoires ruraux et périurbains

Objectif TER1

Soutien aux territoires ruraux et périurbains

L'Etat s'associe avec le conseil régional en intégrant dans le contrat de plan les territoires bénéficiaires de la démarche régionale dite « Agir Pour », qui présentent des signes particuliers de vulnérabilité.

Par ailleurs, l'Etat et la Région soutiennent les territoires impactés par des risques majeurs : les communes touchées par la tempête Xynthia ou celles situées autour de Meslay-Grez, affectées par un risque industriel. L'île d'Yeu sera aussi soutenue, en raison des spécificités liées à son insularité. Les territoires concernés par le transfert de l'aéroport du grand ouest seront également accompagnés.

Les zones identifiées correspondent à des territoires ruraux et périurbains pour lesquels un diagnostic partagé entre collectivités a été réalisé, et qui s'inscrivent dans les enjeux :

- de développement économique, de création d'emploi et de soutien à la formation professionnelle ou continue ;
- de revitalisation de centres-bourgs ;
- de mise en œuvre de schémas d'accessibilité aux services publics dans des territoires caractérisés par un déficit d'offre ;
- de renforcement de la coopération intercommunale et de la gouvernance locale entre territoires.

Enfin, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'abbaye royale de Fontevraud ainsi que la valorisation culturelle seront également financées.

1. Le soutien aux territoires présentant des enjeux de revitalisation économique et bénéficiant de la démarche « Agir Pour »

La Région a proposé à certains territoires en mutation (démographie, chômage, accessibilité...), et qui cumulent éloignement des bassins d'emploi et restructurations économiques, un accompagnement autre que financier.

Le conseil régional propose à ces territoires de co-construire une stratégie de développement dans les champs de l'économie, de l'emploi ou de la formation, avec l'appui de l'agence régionale Pays de la Loire innovation. Cette démarche s'intitule « Agir Pour ».

La Région accompagne huit territoires identifiés dans leur recherche de solutions d'actions, et dans l'élaboration d'une feuille de route partagée. Ces plans d'actions mobilisent ensuite :

- les outils de politique publique de proximité dont dispose la Région : tourisme, artisanat, économie de proximité, économie sociale et solidaire...
- les outils de politique contractuelle de la Région : nouveaux contrats régionaux, fonds régional d'études stratégiques pour compléter le calibrage des besoins ou la faisabilité de certains projets.

Plusieurs de ces territoires disposent déjà d'un plan d'actions défini et validé par les collectivités porteuses, en lien avec le conseil régional : Grand Saumurois (25 projets) ; Sud Vendée (27 projets), Sud Sarthe (31 projets), Nord Mayenne (26 projets). Les quatre autres territoires sont encore dans la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions.

Le contrat de plan Etat-Région cible ces territoires bénéficiant de la démarche « Agir Pour » afin de conforter la cohérence de l'intervention de l'Etat avec celles de la Région et des collectivités et d'optimiser l'effet de levier des subventions.

L'Etat s'engagera dans le cadre de ce contrat à hauteur de 14,4 millions d'euros. La Région interviendra à hauteur de 36,4 millions d'euros. D'autres partenaires pourront cofinancer les projets : Europe, communes et intercommunalités, conseils départementaux, autres établissements publics, partenaires privés.

Territoires	Dépt	Enveloppe Etat (M€)	Enveloppe Région (M€)	Total enveloppe État / Région (M€)
Nord Mayenne	53	2,127	36,400	50,800
Segréen	49	1,589		
Vallées d'Anjou	49	1,081		
Grand Saumurois	49	2,281		
Nord Sarthe	72	1,092		
Sud Sarthe	72	1,775		
Perche Sarthois	72	1,936		
Sud Vendée	85	2,519		
Totaux		14,400	36,400	50,80

2. *Le contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par la tempête Xynthia*

Le Sud-Vendée littoral a durement été frappé par la tempête Xynthia dans la nuit du 27 au 28 février 2010. Les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, La Faute-Sur-Mer et la Tranche-sur-Mer ont été les plus touchées.

Après avoir co-financé la reconstruction des infrastructures de protection du littoral pour mettre en sécurité les personnes et les biens, l'Etat et la Région s'engagent dans un contrat régional de solidarité territoriale visant à la relance économique de ce territoire. Ce contrat couvre les enjeux suivants :

- protection du littoral,
- requalification des zones de solidarité,
- valorisation des atouts naturels,
- développement économique (tourisme, activité portuaire et métiers de la mer).

L'Etat s'engagera dans le cadre de ce contrat à hauteur de 2,5 M€. La Région interviendra à hauteur de 6,5 M€. D'autres partenaires pourront cofinancer ce contrat : Europe, communes, conseil départemental, parc naturel régional du marais poitevin, partenaires privés...

3. *Le territoire spécifique de l'île d'Yeu*

Le territoire de l'île d'Yeu présente plusieurs enjeux spécifiques :

- Une économie locale duale entre activité régulière (avec l'importance relative de la pêche) et saisonnière (le tourisme).

L'objectif du territoire est d'atteindre et de stabiliser la population à un seuil démographique raisonné de 5000 habitants permanents. La création d'emplois est donc nécessaire. Ceci implique de soutenir l'activité économique existante, et d'assurer sa diversification par le développement de nouvelles filières.

- Une pression foncière et touristique, avec notamment la construction de résidences secondaires et un phénomène saisonnier d'afflux de population.

Avec un environnement fragile, l'île doit maîtriser son urbanisation afin de satisfaire les besoins en logements, en approvisionnement en eau potable et en assainissement tout en préservant les espaces naturels et la biodiversité. De même, la poursuite du maillage de liaisons douces, ainsi que l'amélioration des transports publics, représentent un enjeu important afin de limiter l'usage automobile privatif.

- Une autonomie énergétique et le développement numérique à conforter.

L'Etat s'engagera dans le cadre de ce contrat à hauteur de 0,5 M€. La Région interviendra à hauteur de 0,8 M€.

4. La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

La communauté de communes de Meslay-Grez, dont le développement économique repose sur une dynamique résidentielle, un secteur agricole développé et une présence industrielle, a fait face en 2012 à une pollution aux polychlorobiphényles (PCB) provoquée par l'activité de la société Aprochim, filiale du groupe Chimirec, implantée à Grez-en-Bouère. Cette pollution a touché les communes de Bouère et Grez-en-Bouère .

L'Etat et la Région s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre un ensemble d'actions pour le territoire. L'accompagnement pourra porter sur le développement économique et l'emploi, l'avenir de l'agriculture locale, le tourisme, la formation professionnelle et l'image du territoire, en particulier sur les communes de Bouère et Grez-en-Bouère.

A l'initiative de la Région, un plan d'actions a été élaboré avec les acteurs locaux, auquel l'État s'est associé via un comité de pilotage.

Les objectifs identifiés de ce programme sont notamment les suivants :

- soutenir la réflexion du territoire sur la diversification de son activité économique (circuits courts et artisanat, e-commerce...)
- soutenir le territoire dans la valorisation de son environnement (tourisme, plan bocager).
- déployer un plan de rénovation énergétique de l'habitat sur Bouère et Grez-en-Bouère.
- améliorer la communication globale du territoire.

L'État et la Région soutiendront ce plan d'actions à parité à hauteur de 0,5 M€ chacun.

5. L'accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport du grand ouest

Les collectivités et l'Etat ont souhaité élaborer un accord-cadre territorial en lien avec la réalisation de la plateforme aéroportuaire sur le nouveau site de Notre-Dame-des-Landes en se saisissant des opportunités de développement et en maîtrisant les risques potentiellement générés.

L'accord cadre se décline à trois échelles de territoire, qui ont été définies en fonction de trois types d'impacts (direct, indirect et induit) :

- Les territoires de proximité de la plateforme aéroportuaire insérés dans la dynamique métropolitaine, situés jusqu'à 15 km, connaîtront un effet direct. L'équipement sera facteur d'accélération d'évolutions démographiques, économiques, spatiales. Ce premier périmètre concerne les intercommunalités touchées par le projet.

- Les territoires proches, à l'échelle métropolitaine, départementale et interdépartementale, situés jusqu'à 70 km, qui connaîtront des effets indirects. Nantes Métropole, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ainsi que l'ensemble du territoire départemental sont concernés.
- Les territoires périphériques, à l'échelle des deux régions, interrégionale, et métropolitaine, situés au-delà de 70 km, qui connaîtront des effets induits. Par son positionnement géographique, l'aéroport du grand ouest représentera un équipement structurant et un trait d'union entre les deux régions Pays de la Loire et Bretagne, et entre les deux métropoles que sont Nantes et Rennes. Son offre de services, et sa capacité de connexion internationale sont l'occasion de renforcer les coopérations entre ces deux régions.

Les orientations stratégiques de l'accord-cadre ont été validées en comité syndical aéroportuaire le 21 juin 2013.

Les territoires concernés par l'échelle de proximité pourront présenter des actions qui seront financées par l'Etat à hauteur de 2,4 M€, et par la Région à hauteur de 4,8 M€.

6. Modalités de soutien aux territoires « Agir Pour » et spécifiques

L'Etat accompagnera les territoires énumérés ci-dessus à travers deux modes opératoires :

- contractualisation avec les structures porteuses des territoires. Ces dernières ne sont pas forcément maîtres d'ouvrage des projets mais assurent la cohérence d'ensemble du projet de territoire.
- réservation d'une enveloppe pour ce territoire et possibilité pour les porteurs de projets de candidater selon un cahier des charges qui précisera les opérations éligibles.

La Région apportera son soutien via ses politiques sectorielles et les nouveaux contrats régionaux (NCR), signés pour une durée de trois ans. Ces contrats financent prioritairement des opérations d'investissement structurantes à dimension intercommunale dans des domaines variés, les élus conservant une liberté locale de choix des projets.

Les fonds européens seront également mobilisés.

Les territoires identifiés dans le volet territorial pourront bénéficier du FEADER, au travers de la démarche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Une enveloppe régionale de 45 millions d'euros sera répartie sur le territoire, avec une bonification pour les territoires bénéficiant de la démarche « Agir pour ».

L'EPCI de Saumur, seule agglomération de la région intégrée dans « Agir Pour », pourra également bénéficier du FEDER, dont l'enveloppe régionale territorialisée est de 63 millions d'euros pour les territoires ligériens concernés.

7. L'intégration des contrats de bourg pour les communes lauréates du programme de « Revitalisation des centres-bourgs »

A l'automne 2014, le gouvernement a lancé le programme expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Ce programme national vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Doué-la-Fontaine et Pouancé figurent parmi les communes lauréates. Ces collectivités signeront un contrat de bourg qui sera annexé au contrat de plan Etat-région.

Les neuf communes non retenues et localisées dans un territoire soutenu dans le volet territorial du contrat de plan pourront présenter des actions de revitalisation. Il s'agit de : Blain (44), Lion d'Angers (49), Gorrion (53), Pré-en-Pail (53), Mamers (72), Sillé le Guillaume (72), Château-du-Loir (72), La Chataigneraie (85), Saint-Hilaire-Loges (85).

8. L'abbaye de Fontevraud

Une convention de gestion de l'abbaye entre l'Etat et la Région confie à cette dernière la gestion des ensembles immobiliers.

En marge de cette convention, l'Etat, en sa qualité de propriétaire, s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'abbaye. En convergence et en complément de cette démarche, le conseil régional investira pour sa part dans l'amélioration des aménagements d'accueil des publics.

Opération	Coût total (M€)	Etat (M€)	Région (M€)
Travaux de mise en accessibilité de l'Abbaye de Fontevraud	6	3	3
Aménagements d'accueil des publics	3	0	3
TOTAL	9	3	6

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Objectif TER2

Soutien aux quartiers politique de la ville

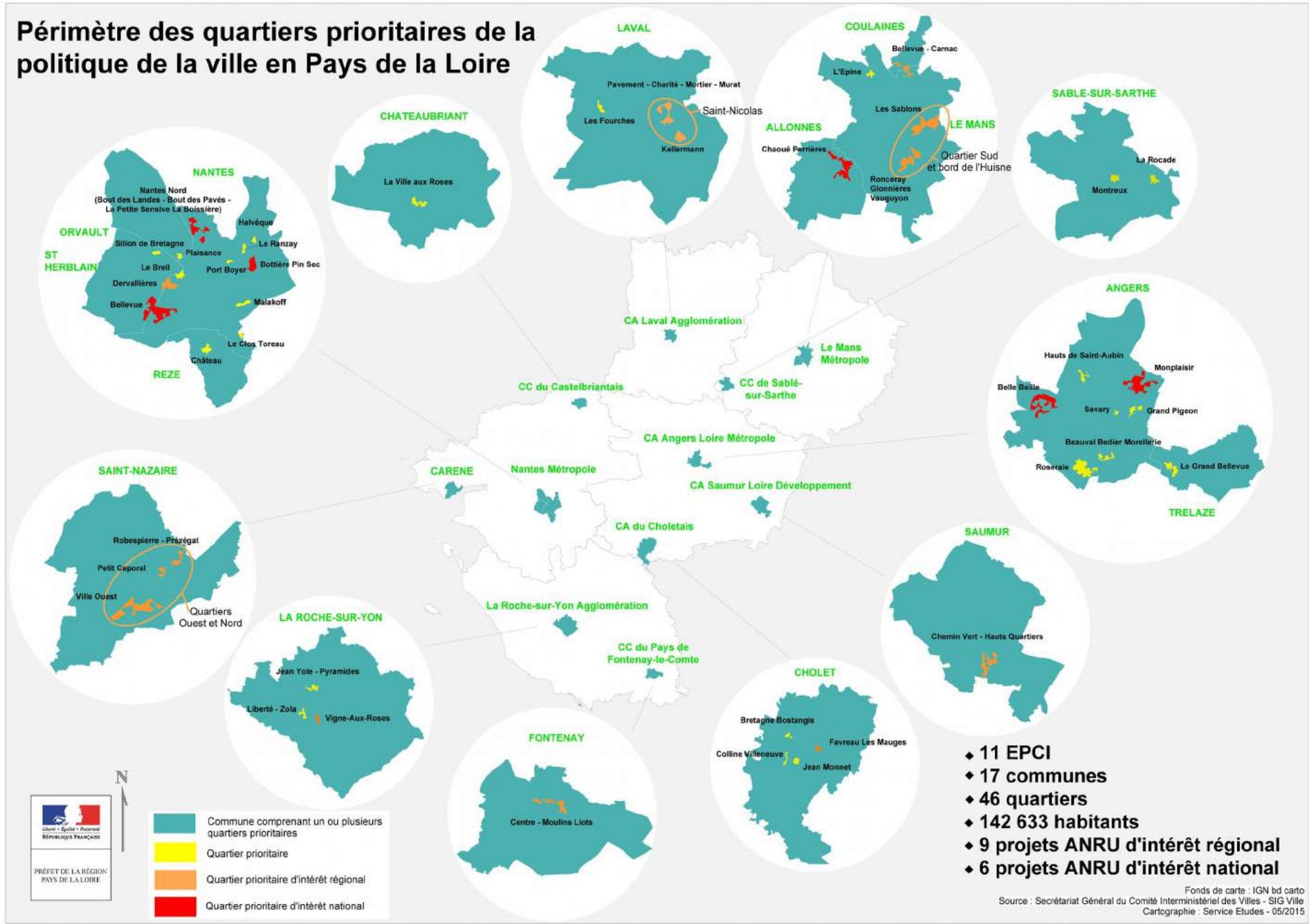
Politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, la politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sur le territoire. Les contrats de ville constituent les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville et sont annexés au présent contrat de plan.

11 contrats de ville ont été signés avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce sont ainsi 140 743 habitants qui bénéficient de la politique de la ville, au sein de 45 quartiers prioritaires répartis dans 17 communes.

Les contrats de ville concernent ainsi 8,8 % des habitants des agglomérations dans lesquelles ils vivent.

EPCI	Communes	Nb de quartiers prioritaires	Nb total habitants quartiers prioritaires	% habitants quartiers prioritaires / Nb d'habitants EPCI
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	1 : Saint-Nazaire	3	8 000	6,8 %
CC du Castelbriantais	1 : Châteaubriant	1	1 160	3,5 %
CU Nantes Métropole	4 : Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain	15	52 320	8,8 %
CA Angers Loire Métropole	2 : Angers, Trélazé	8	28 810	10,8 %
CA du Choletais	1 : Cholet	4	7 430	9,2 %
CA Saumur Loire Développement	1 : Saumur	1	3 340	5,4 %
CA de Laval	1 : Laval	3	6 283	6,6 %
CC de Sablé-sur-Sarthe	1 : Sablé-sur-Sarthe	2	2 420	8,3 %
CU Le Mans Métropole	3 : Le Mans, Allonnes, Coulaines	5	25 670	13 %
CA La Roche sur Yon Agglomération	1 : La Roche sur Yon	3	4 690	5,1 %
CC du Pays de Fontenay-le-Comte	1 : Fontenay-le-Comte	1	1 620	5,2 %
Totaux	17	46	142 633	8,9 %

Périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Pays de la Loire



- ◆ 11 EPCI
- ◆ 17 communes
- ◆ 46 quartiers
- ◆ 142 633 habitants
- ◆ 9 projets ANRU d'intérêt régional
- ◆ 6 projets ANRU d'intérêt national

Fonds de carte : IGN bd carto
 Source : Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes - SIG Ville
 Cartographie : Service Etudes - 05/2015

1. Le rattachement des contrats de ville au contrat de plan

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 redéfinit les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique de concentration urbaine de pauvreté. Ces quartiers prioritaires de la politique de la ville correspondent ainsi aux territoires urbains qui accusent un écart de développement économique par rapport au territoire national et à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent.

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville, autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi. Ces contrats ville sont conclus pour six ans (2015-2020) entre l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ils sont également signés par les communes concernées, la Région, les Départements, les établissements publics de l'Etat et d'autres partenaires (CAF, chambres de commerces et d'industrie, procureur...).

Le contrat de ville peut inclure deux territoires supplémentaires :

- Les quartiers de veille, qui correspondent aux quartiers sortants de la nouvelle géographie prioritaire qui méritent une attention particulière. Ils ne bénéficient pas des crédits spécifiques de la politique de la ville, mais peuvent faire l'objet d'un contrat de ville pour favoriser la mobilisation des crédits de droit commun.
- Les territoires vécus, qui correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Ils peuvent bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville.

La connaissance des habitants des quartiers prioritaires des réalités territoriales, leur expertise d'usage, leur capacité à réinterroger l'action publique et à être force de proposition nécessitent de replacer les habitants au cœur de la politique de la ville. Ce choix se concrétise par l'instauration de **conseils citoyens** qui sont composés d'habitants, ainsi que de représentants des associations et des acteurs locaux du quartier. Ils participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

2. Mode de financement des actions

a) Les fonds européens

Le cadre national prévoit que les fonds structurels européens FEDER et FSE seront mobilisés à hauteur d'au moins 10 % pour la politique de la ville, déclinés en premier lieu dans les contrats de ville.

La Région, autorité de gestion du FEDER et du FEADER, a lancé deux appels à stratégies auprès des territoires de contractualisation :

- **FEDER**

Les opérations identifiées dans les trois piliers des contrats de ville des communautés d'agglomération et urbaines pourront être financés par l'enveloppe de 29,45 millions d'euros des crédits de solidarité territoriale du FEDER. La répartition du FEDER a été fixée au prorata de la population des quartiers prioritaires.

Des opérations éligibles au FEDER seront localisées dans les quartiers réglementaires, de veille et vécus, et sont sélectionnées par les agglomérations. Elles concerneront les champs thématiques suivants :

- revitalisation économique/économie de proximité : rénovation des abords de commerces, relais de services publics...

- revitalisation physique par les aménagements publics : résidentialisation, cheminements, travaux de désenclavement/entrées de quartiers...

- revitalisation sociale : équipements socio-culturels, sportifs, maisons de santé, centres médicaux-sociaux, centres d'hébergement d'urgence, haltes garderie/crèches...

- **FEADER**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne sont pas situés dans une communauté d'agglomération ou urbaine peuvent bénéficier du FEADER, au travers de la démarche LEADER. Cette situation concerne Sablé-sur-Sarthe, Fontenay-le-Comte et Châteaubriant.

Une enveloppe régionale de 45 millions d'euros a été répartie selon la population de chaque territoire, avec une bonification pour les territoires « Agir pour » et pour les territoires ayant un quartier prioritaire politique de la ville.

b) Les crédits de l'Etat

→ Les crédits de droit commun

La mobilisation des moyens de droit commun pour les quartiers prioritaires est optimisée, avant toute utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. Ces crédits de droit commun sont intégrés au sein du contrat, qui sont actualisés annuellement.

→ Les crédits spécifiques de la politique de la ville (BOP 147)

Les crédits spécifiques de la politique de la ville soutiennent les actions identifiées autour des trois piliers du contrat de ville, et des trois priorités transversales : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Les enveloppes de crédits dédiées à chaque quartier ainsi que les modalités de mise en œuvre des appels à projets auprès des acteurs associatifs sont précisées dans les contrats de ville, annexés au CPER.

→ **Les dispositions fiscales en faveur du développement des quartiers prioritaires :**

Le taux de TVA est abaissé à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété à l'intérieur et jusqu'à 300 mètres autour des périmètres des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été votée au bénéfice des bailleurs sociaux pour le patrimoine implanté dans les quartiers prioritaires, en contrepartie d'une convention signée entre l'Etat, l'EPCI et le bailleur.

c) Les crédits de la Région

La Région identifiera au sein des contrats de ville les crédits de droit commun bénéficiant aux quartiers de la politique de la ville ligériens.

Il s'agit d'une part des crédits « sectoriels » correspondant aux actions menées par la Région (en particulier dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'action économique, du logement et du cadre de vie, de la santé, de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations) et d'autre part des crédits des contrats de territoire contribuant au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3. *Le soutien spécifique du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)*

Le nouveau programme national de rénovation urbaine, coordonné par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) prévoit une enveloppe de 5 milliards d'euros pour accompagner la rénovation des quartiers prioritaires. Cette enveloppe recouvre deux catégories de projets :

- **Les projets d'intérêt national**, au nombre de 200 en France et dont la liste a été arrêtée par le conseil d'administration de l'ANRU, retiennent 6 quartiers d'intérêt national dans la région des Pays de la Loire : Bellevue à Nantes et Saint-Herblain , Bottière-Pin Sec et Nantes Nord (Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensive) à Nantes, les quartiers de Belle Beille et Monplaisir à Angers et le quartier de Chaoué-Perrières à Allonnes.
- **Les projets d'intérêt régional**, qui sont situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, seront soutenus à hauteur de 30 millions d'euros par l'ANRU.

9 projets ont été retenus :

- Quartiers Ouest et Nord, qui regroupent les quartiers Trébale/Plaisance, Petit Caporal, Robespierre/Prézégat (Saint-Nazaire) ;
- Les Dervallières (Nantes) ;
- Favreau Les Mauges (Cholet) ;
- Chemin Vert-Hauts Quartiers (Saumur) ;

- Saint-Nicolas recoupant les quartiers Kellerman, Pavement-Charité-Mortier-Murat (Laval) ;
- Bellevue - Carnac (Le Mans - Couaines) ;
- Quartiers Sud et Bords de l’Huisne comprenant les quartiers des Sablons et des Glonnières (Le Mans) ;
- Vigne-aux-Roses (La Roche-sur-Yon) ;
- Moulin Liots (Fontenay-le-Comte).

Les enveloppes affectées à chaque projet d’intérêt national et régional retenu feront l’objet d’une convention rattachée au volet territorial du contrat de plan.

Renforcer les fonctions métropolitaines

Objectif TER2

Renforcement des métropoles

Le contrat de plan comprend un volet métropolitain en application de la loi de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles du 28 janvier 2014. Ce volet permet aux métropoles de renforcer leurs fonctions et dynamiques métropolitaines.

Dès le 14 décembre 2012, Nantes Métropole a adopté son « projet de territoire horizon 2030 ». Ce projet se développe autour de six axes :

- **Une métropole attractive**, déclinée au travers de l’accessibilité, du rayonnement métropolitain dans le cadre des coopérations déjà engagées et du développement et de la valorisation de l’offre culturelle, sportive et de tourisme d’affaires.
- **Une métropole durable**, avec l’objectif de diminuer de 30 % les émissions de gaz à effet de serre par habitant d’ici à 2020 et de sécuriser la ressource en eau.
- **Une métropole intelligente**, en contribuant à soutenir l’enseignement supérieur et la recherche, et le développement de services et d’usages numériques.
- **Une métropole active**, en soutenant les principales structures d’accompagnement à l’emploi et à l’insertion.
- **Une métropole pour tous**, en intervenant dans les quartiers populaires.
- **Une métropole mobile**, par la mise en cohérence des politiques de déplacements et d’urbanisme.

Face aux défis énergétiques et écologiques, aux évolutions démographiques et des modes de vie, aux incertitudes économiques, la métropole a engagé une dynamique ambitieuse à travers de nombreux projets contribuant au renforcement de ses fonctions métropolitaines.

Les principaux projets qui s'engageront d'ici 2020 s'articuleront autour :

- de la poursuite du projet de l'île de Nantes, avec l'implantation du CHU et de son campus hospitalo-universitaire, du développement du quartier de la création, du renforcement de l'accessibilité entre l'île et le reste de la métropole,
- du développement au sud de l'agglomération d'un pôle d'excellence et de compétences dédié à la filière agroalimentaire en commençant par le transfert du marché d'intérêt national (MIN),
- de la réhabilitation du palais des sports de Beaulieu répondant aux demandes croissantes des clubs sportifs de l'agglomération,
- du développement des transports collectifs et des services alternatifs à la voiture particulière ainsi que la coordination des réseaux de déplacements pour une fluidité optimisée.

Ces principaux projets sont repris dans le cadre de la convention territoriale traduisant le volet métropolitain comme le prévoit la circulaire du 3 décembre 2014.

1. Rappel des projets contractualisés dans les autres volets du contrat

Volet	Objectifs	Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	CR M€	Nantes métropole (M€)
ESRI	ES1 – Attractivité des campus	ECN : réhabilitation Bâtiment B	1,50	1,50		
		EMN : Rénovation des bâtiments (hébergements, administration-enseignement-recherche)	2,36	2,36		
		UN : Campus HU - volet formation - études	3,00	1,00	1,00	1,00
		UN : Extension BIAS (surfaces FC + tertiaires UBL, Présidence...)	13,00		4,95	8,05
		UN : Les Nouvelles BU de l'Erdre (e-learning)	7,00	5,00	1,00	1,00
		UN : Restructuration UFR Sciences - accueil du Département informatique de l'IUT	7,00	3,35	1,33	1,33
		UN : Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain	1,00	1,00		
		ENSM-ECN : regroupement sur le campus de l'ECN	11,530	1,30	2,50	2,50
	ES2 – Vie étudiante	Nantes - Réhabilitation de la cafétéria de lettres (projet Nouveau Terre)	1,00	1,00		
		Nantes - Réhabilitation du restaurant universitaire « Le Rubis »	2,93		1,98	
	RI1 : Biologie-Santé	ONIRIS Institut vétérinaire de recherche préclinique – volet équipements	1,00		0,30	0,30
		ONIRIS soutien doctoral	0,38	0,19	0,19	
		Plateforme CIMA	1,50	0,30	0,41	0,41
		TRANSLAT NANTES Animalerie IRS2 UTE IRS-UN	1,00	0,40	0,18	0,18
		TRANSLAT NANTES Bio-imagerie et exploration fonctionnelle (dont MEB cryo)	1,70	0,80	0,31	0,17
		TRANSLAT NANTES Criblage à haut débit	0,69		0,12	
		TRANSLAT NANTES Jouvence d'équipements mutualisés	0,61	0,20		0,26
		UN : Campus HU - volet pré-clinique - études	2,00		0,75	0,75
		UN : Campus HU - volet recherche - études	4,00		1,20	1,20
		XEMIS2	0,75		0,29	0,29
	RI2 : Alimentation-Végétal	ONIRIS : Centre intégré dédié à l'innovation alimentaire et à la sécurité des aliments – volet immobilier	5,00	1,00	1,00	1,00
		TRADER - Approche durable de la transformation des agro-ressources	4,00		1,03	1,03
	RI4 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie	CIMEN Microscopes IMN et INRA	3,80	1,04	0,81	0,81
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Nantes	0,59	0,10	0,15	
		FACTORY (usine du futur)	2,00		0,60	0,60
		PRIIC Ingénierie de la construction et écoconstruction	1,94	0,70	0,32	0,32
	RI5 : STIC-Maths	Calcul intensif – CCIPL	0,70	0,30		0,23
		Calcul intensif – ICI	2,30	0,32	0,88	0,19
		Calcul intensif – TIER2	0,30	0,15		0,15
		SEDUCE EMN Plateforme « verte » Grid5k	1,08		0,18	0,39
		SNUM création et fabrication numérique (dont Coraulis)	1,55	0,51		0,25
		SNUM LERIA	0,15	0,09		0,06
	RI6 : Mer-Environnement-Villes et territoires	I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) EMN	1,05	0,24	0,38	0,38
		IFREMER : Biotechnologies marines – volet équipements	1,00		0,19	0,19
		IFREMER : Biotechnologies marines – volet immobilier	3,00		1,13	
		NEMO : extension du bassin d'essais - volet immobilier	4,00		1,20	1,20
NEMO : extension du bassin d'essais – volet équipements		4,00	0,80	0,80	0,80	
PRIIC mer (CSMAR et GCEM) - Nantes		2,66	0,39	0,60	0,60	
S2E PDL (environnement – ville) ONEVU		0,68	0,40	0,14	0,14	
S2E PDL (environnement – ville) Plateforme analytique		0,78		0,39	0,39	
S2E PDL (environnement – ville) Télédétection géophysique	0,70		0,35	0,35		
RI7 : Planétologie	UN : Restructuration Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)	6,00	6,00			
		111,22	34,17	26,63	26,50	
Mobilité	4.1 – Gare Nantes : mise en accessibilité PMR des quais		11,228	2,957	6,241	0,078
	4.2 – Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre télécom		21,541	1,000	3,004	17,537
	MO2 : Infrastructures routières	1.1 – Périphérique de Nantes : études	0,430	0,215		0,215
	1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes et autres aménagements	13,500	6,750		6,750	
	1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RN165-RN444	4,100	4,100			
	1.4 – Création d'équipements pour la mise en place d'un service fluvial	2,000		0,100	1,900	
	2.3 – Aménagement zone logistique Nantes Cheviré	5,000	1,000	1,400	2,600	
		57,80	16,02	10,74	29,08	
		169,02	50,19	37,37	55,58	

2. *Autres projets*

a) **Consolider l'enseignement supérieur en matière culturelle par la mise à niveau des équipements**

La région Pays de la Loire s'est dotée depuis 5 ans de trois établissements d'enseignement supérieur sous statut d'EPCC, dans le domaine de la culture : l'école supérieure des beaux arts de Nantes Métropole (ESBANM), l'école supérieure des beaux arts de Tours-Angers-Le Mans (EPCC TALM) et le "Pont supérieur", établissement inter-régional Bretagne-Pays de Loire pour le spectacle vivant.

La métropole de Nantes entend procéder à une restructuration de son école supérieure (ESBANM), dont les locaux sont actuellement situés en centre-ville mais vétustes et fonctionnellement inadaptés, à travers une réimplantation dans le quartier de la création, au sein des halles Alstom. Le nouvel équipement fera par ailleurs partie du cluster quartier de la création. Il s'inscrit ainsi dans le renforcement de la fonction métropolitaine de la ville.

Opération	Coût total (M€)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)	Nantes Métropole (M€)
Restructuration de l'ESBANM Maîtrise d'ouvrage : Nantes Métropole	34,5	4	224	3,5	24
TOTAL	34,5	4		3,5	24

b) **Contribuer à la modernisation des institutions culturelles**

Projets « Arts vivants »

Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant : Il s'agit de répondre aux nouvelles exigences du travail artistique et à la forte demande des acteurs du spectacle vivant de la métropole, notamment les compagnies indépendantes dont le nombre est en augmentation depuis plusieurs années sur ce territoire. Ce projet sera implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (Malakoff). Son coût est évalué 3 M€. Les participations financières des collectivités seront ajustées si le coût définitif du projet évolue à la baisse.

Rénovation de la salle Onyx à Saint Herblain

Le bâtiment de l'Onyx a été construit en 1988 par le cabinet Jean Nouvel. Cet équipement participe au rayonnement de l'agglomération en défendant particulièrement une programmation danse, ce qui en fait une spécificité forte. Le lieu est reconnu dans le programme des scènes conventionnées danse par l'État.

Des travaux de rénovation sont à engager qui vont permettre à l'établissement de maintenir son rayonnement, mais aussi de renforcer sa sobriété énergétique et sa modernisation avec le développement du numérique.

Opération	Coût total (M€)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)	Maître d'ouvrage (M€)
Lieu de fabrication et de création pour le spectacle vivant Maître d'ouvrage : Ville de Nantes	3	0,9	131	0,9	1,2
Rénovation de l'Onyx à Saint-Herblain Maître d'ouvrage : ville de Saint-Herblain	2,3	0,36	131	0,36	1,58
TOTAL	5,3	1,26		1,26	2,78

c) Un projet de centre d'excellence sportive, opérateur de formation, recherche et innovation, en réseau, au service du territoire

La région des Pays de la Loire se situe au premier rang de la pratique sportive en France. Ce positionnement s'explique par un tissu dense de professionnels, de bénévoles associatifs et de collectivités locales qui s'appuie sur un réseau de formation sportive d'excellence qui mérite d'être renforcée dans une logique de cohérence territoriale et de dynamique collective.

La région des Pays de la Loire compte parmi les régions qui disposent d'un centre de ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS). Cet établissement, appelé à être placé sous une responsabilité plus forte de la Région, constitue un atout pour la formation des sportifs et pour la formation des professionnels de haut niveau du champ du sport et de l'animation, notamment par l'apprentissage.

Le CREPS des Pays de la Loire est installé dans des locaux mal adaptés tant pour la pratique que pour l'accueil des jeunes en formation.

Un projet immobilier a été élaboré, en concertation avec le mouvement sportif. La Région et l'Etat ont souhaité que le projet s'inscrive dans une dynamique territoriale pour que le CREPS participe à la complémentarité, l'animation et la cohérence de l'offre en matière de sport de haut niveau et de formation. Cette construction sera donc l'occasion de mettre en œuvre un nouveau projet du CREPS, centre d'excellence sportive, opérateur de formation et pôle de recherche et d'innovation.

Le projet pressenti envisage une localisation sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre à proximité d'axes de circulation, des pôles universitaires, d'équipements sportifs locaux et de l'Erdre, bassin de sports de rivière. Du fait de sa politique sportive et de ses responsabilités futures probables, la Région est maître d'ouvrage de cet équipement. L'Etat contribuera par le centre national du développement du sport (CNDS).

Opération	Coût total (M€ HT)	Etat (M€)	BOP	Région (M€)	Nantes Métropole (M€)
Construction de nouveaux locaux à La Chapelle-sur-Erdre, pour le CREPS des Pays de la Loire Maître d'ouvrage : Région des Pays de la Loire	37	5,5	CNDS	26	5,5
TOTAL	37	5,5		26	5,5

d) Le transfert des infrastructures ferroviaires de l'île de Nantes au Grand Blottereau

Le projet urbain d'aménagement de l'île de Nantes prévoit la reconversion du site de 35 hectares de la gare fret de Nantes Etat.

Ce site est actuellement dédié au transport de marchandises, avec une gare principale de fret de la SNCF et quelques entreprises embranchées. Il assure également des fonctions de triage et des mouvements de rebroussement qui permettent aux trains de fret qui viennent du sud de la Vendée ou du nord de Nantes d'être aiguillés en direction de la ligne « Angers – Paris ». Le site accueille enfin des « trains travaux » qui assurent les chantiers de régénération du réseau dans la région (grandes opérations périodiques).

Pour le transfert des installations ferroviaires de Nantes-État vers Nantes-Blottereau, l'État confirme sa participation de 0,53 M€ au financement de la phase projet et contractualise dès à présent sa participation forfaitaire de 2,47 M€ (au taux maximum de 10 % des dépenses engagées) afin de permettre l'anticipation des travaux nécessaires au respect du planning du projet de la ZAC Sud-Ouest de l'île de Nantes. Ainsi, l'État porte au titre du CPER 2015-2020 sa contribution à un montant maximal de 3 M€. La Région confirme son engagement à hauteur de 2,12 M€ et, afin de respecter le planning de l'opération, l'abondera dès 2017-2018 en autorisation de paiement/crédits de paiement en fonction de son rythme de réalisation.

La Région et Nantes Métropole assureront à parité la part résiduelle incombant aux collectivités sur la globalité de cette opération et sur l'ensemble de sa durée.

Opération : Transfert des infrastructures ferroviaires de l'île de Nantes au Grand Blottereau	Total (M€ HT)		Etat (M€)	BOP	Région (M€)	Nantes Métropole (M€)
Crédits d'études contractualisés	5,300		0,530	112	2,120	2,120
Etudes et travaux susceptibles de démarrer en 2017	24,700	Contractualisés	2,470	112	0	9,88
		Non contractualisés			9,88	0
TOTAL	30,00		3,00		12,00	12,00

Tableau des opérations contractualisées dans le CPER (volet territorial)

Objectifs	Opérations	TOTAL M€	ETAT M€	BOP	CR M€
TER1 : Soutien territoires ruraux et périurbains	Abbaye de Fontevraud : aménagements d'accueil des publics	3,000		175	3,000
	Abbaye de Fontevraud : travaux de mise en accessibilité	6,000	3,000	175	3,000
	Agir pour Nord Mayenne	50,800	2,127	112	36,400
	Agir pour Nord Sarthe		1,092	112	
	Agir pour Perche sarthois		1,936	112	
	Agir pour Saumurois		2,281	112	
	Agir pour Segréen		1,589	112	
	Agir pour Sud Sarthe		1,775	112	
	Agir pour Sud Vendée		2,519	112	
	Agir pour Vallées d'Anjou		1,081	112	
	Contrat de solidarité Xynthia		9,000	2,500	
	Ile d'Yeu	1,300	0,500	112	0,800
	Meslay Grez	1,000	0,500	112	0,500
	Territoires concernés par l'AGO	7,200	2,400	112	4,800
Sous-total TER 1	78,300	23,300		55,000	
TER3 : Renforcement métropoles	Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant	3,000	0,900	131	0,900
	École supérieure des Beaux-Arts de Nantes	34,500	4,000	224	3,500
	Grand Blottereau : crédits d'études contractualisés	5,300	0,530	112	2,120
	Grand Blottereau : études et travaux susceptibles de démarrer en 2017	24,700	2,470	112	
	Rénovation Onyx – Saint Herblain	2,300	0,360	131	0,360
	Soutien au CREPS des Pays de la Loire	37,000	5,500	CNDS	26,000
	Sous-total TER 3	106,800	13,760		32,880
Total volet territorial		185,100	37,060		87,880

Tableau des crédits contractualisés hors CPER (volet territorial)

Objectifs	Opérations	TOTAL (M€)	ETAT (M€)	BOP	CR M€
TER2 : Soutien quartiers politique de la ville	NPRU – projets d'intérêt régional	30,000	30,000	ANRU	
	Sous-total TER 2	30,000	30,000		

Tableau des crédits valorisés (volet territorial)

Objectifs	Opérations	TOTAL (M€)	ETAT (M€)	BOP	CR M€
TER2 : Soutien quartiers politique de la ville	NPRU – projets d'intérêt national	A préciser		ANRU	
TER 3 : Renforcement métropoles	PIA- appel à projets « ville de demain » - Ecocité Nantes Saint-Nazaire	17,110	17,110	PIA	
Total volet territorial crédits valorisés		17,110	17,110		